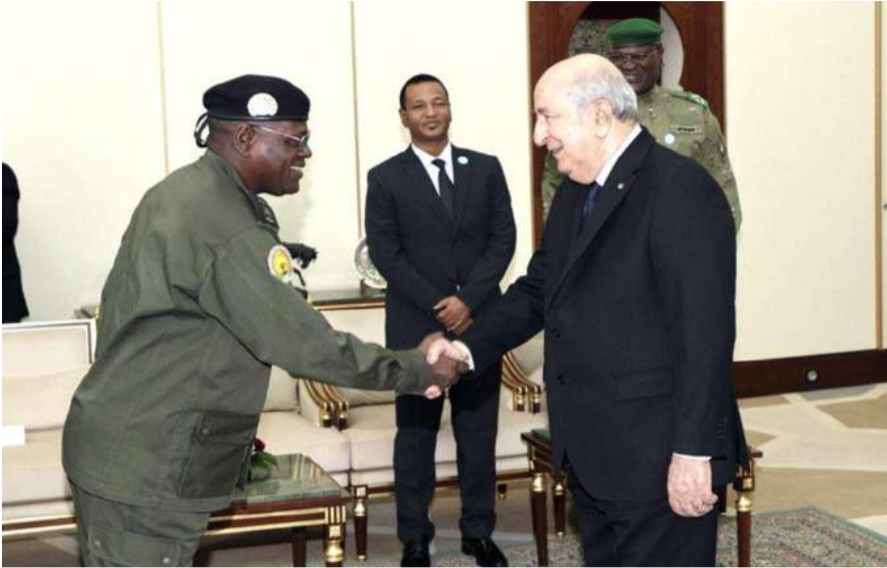


Une délégation nigérienne reçue
par le président Tebboune
Elever le curseur de la coopération

PAGE 5



Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Niger, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de l'agriculture et du développement régional.

L'ÉCHO DES RÉSEAUX SOCIAUX

Khalid Alolayan
à Bab El Oued

PAGE 15



CRÉSUS QUOTIDIEN

www.cresus.dz

In medio stat virtus

BEM 2026

Une organisation sans faille

PAGE 6



Candidatures aux législatives du 2 juillet
L'Anie dresse son premier bilan

PAGE 2



Classée deuxième raffinerie en Afrique
Skikda, pilier du secteur pétrolier algérien

PAGE 7

Éliminatoires de la CAN 2027
Les Verts fixés sur leurs adversaires

PAGE 16



DÉVELOPPEMENT
DES CAPACITÉS MILITAIRES
La détermination DE L'ANP

PAGE 3



La véritable supériorité militaire ne se mesure pas seulement à la qualité des armes, mais réside aussi dans la capacité à résister, à disposer d'alternatives tactiques et à acquérir une disponibilité opérationnelle élevée.

● Sécurité aux frontières : Alger et Nouakchott resserrent leurs rangs

ALGÉRIE - FRANCE

Darmanin a proposé un traité d'amitié entre les deux pays

PAGE 4

Candidatures aux législatives du 2 juillet L'ANIE FAIT SON PREMIER BILAN

Pas moins de 32 partis politiques ont déposé des dossiers de candidature pour les législatives du 2 juillet, selon l'Anie qui fait état également de 275 dossiers de listes indépendantes.

L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) a dévoilé, hier, dans un communiqué, le bilan du dépôt des dossiers de déclaration collective de candidature, en prévision des élections législatives prévues le 2 juillet prochain, après expiration des délais légaux. Concernant le retrait des dossiers de déclaration collective de candidature au niveau des circonscriptions électorales à l'intérieur du pays, «le nombre total de dossiers retirés a atteint 1.484 dossiers à travers 69 wilayas, avec 1.208 de listes parrainées par 36 partis politiques, 1 liste parrainée par plus d'un parti politique (alliance) et 275 de listes indépendantes». L'Anie a également indiqué que «le nombre total de formulaires de signatures individuelles retirés s'élève à 1 897 248 formulaires». S'agissant de la circonscription électorale à l'étranger, le nombre total de dossiers de déclaration collective de candidature retirés est de «91 dossiers à travers 8 zones géographiques, dont 80 parrainés par 22 partis politiques, 2 de listes parrainées par plus d'un parti politique (alliance) et 9 de listes indépendantes», tandis que le nombre total de formulaires de signatures indivi-



duelles retirés s'élève à «2 102 formulaires». Concernant le dépôt des dossiers de déclaration collective de candidature, le nombre total de dossiers déposés au niveau des circonscriptions électorales à l'intérieur du pays a atteint «786 dossiers, dont 647 dossiers parrainés par 32 partis politiques, 1 dossier parrainé par plus d'un parti politique (alliance) et 138 listes indépendantes», sachant que le nombre

total des candidats à l'intérieur du pays s'élève à «10 144 candidats». Pour ce qui est des circonscriptions électorales à l'étranger, le nombre total de dossiers déposés est de «66 dossiers, dont 59 parrainés par 15 partis politiques, 1 parrainé par plus d'un parti politique (alliance) et 6 listes indépendantes», alors que le nombre total des candidats à l'étranger s'élève à «528 candidats», selon le même bilan.

DES CONDITIONS ORGANISATIONNELLES «RIGOUREUSES»

S'exprimant lundi dernier, à l'issue d'une visite de travail dans la wilaya de Tipasa, le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Karim Khelfane, a affirmé que les préparatifs en cours pour les élections législatives se déroulent dans des conditions organisationnelles «rigoureuses» au niveau de cette wilaya. Khelfane a déclaré à la presse qu'il suivait «au quotidien et en temps réel» le déroulement des préparatifs en cours pour les prochaines législatives, concernant notamment la révision exceptionnelle des listes électorales, les inscriptions, le retrait des dossiers de candidature, la collecte des signatures, ainsi que le dépôt des dossiers dont les délais ont expiré lundi à minuit. Il a précisé que les préparatifs du prochain scrutin se déroulent en coordination avec l'ensemble des intervenants du processus électoral, y compris les partis politiques, avec lesquels «l'Anie est en contact et à l'écoute».

Synthèse R. N.

LUTTE POUR LA LIBÉRATION NATIONALE

Leïla Aslaoui salue le rôle des étudiants

La présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, a salué, hier, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'étudiant, le rôle des étudiants algériens dans le parcours de la lutte pour la libération nationale du joug colonial. A l'occasion de la célébration de la Journée nationale de l'étudiant, «je tiens à saluer la mémoire de cette courageuse et loyale génération d'étudiants nationalistes, qui, profondément attachés à la liberté de l'Algérie, ont décidé, le 19 mai 1956, d'abandonner leurs études universitaires et toutes les perspectives qu'elles leur offraient pour rejoindre les moudjahidine et mettre leurs connaissances au service de notre glorieuse Révolution, dans une étape décisive vers l'Algérie indépendante», a écrit Mme Aslaoui. «Sur les traces de ces héros, les étudiants de nos universités et instituts demeurent une richesse permanente pour le pays et un pilier de son développement et de sa prospérité, armés de



savoir et de conscience, fidèles au serment des aïeux et déterminés à conquérir tous les domaines de la connaissance et à gravir les échelons du savoir afin d'en faire un levier au service de la gloire de l'Algérie victorieuse», a-t-elle ajouté. Pour rappel, dans son message à la veille de la célébration de la Journée nationale de l'étudiant le président de la République a affirmé qu'en cette occasion, «nous sommes tout particulièrement à la génération qui, le 19 mai 1956, a amené des groupes d'étudiants algériens, tant à l'intérieur du

rejoindre l'Armée de libération nationale (ALN) dans les positions de soutien et sur le champ de bataille». Ces étudiants, issus de l'Algérie en lutte à l'époque, a souligné le chef de l'Etat, «appartenaient, dans le contexte historique d'alors, à des familles aisées, mais qui, par leur noblesse d'âme, ont choisi la liberté et la dignité avant le statut social et les privilèges, ce qui leur a valu gloire et éternité». «Ils demeurent éternels par leur mémoire sans cesse renouvelée», a affirmé le président de la République. «Et vous en êtes aujourd'hui les dignes héritiers, en

poursuivant votre parcours vers la réussite au sein d'une université partenaire des transformations et en phase avec les évolutions technologiques et les savoirs, à laquelle l'Etat alloue chaque année des crédits conséquents, et dont les structures ont été renforcées, ces dernières années, par de nombreuses réalisations : écoles supérieures spécialisées, pôles universitaires intégrés et un soutien accru au financement de la recherche scientifique, de la créativité et de l'innovation», a-t-il dit s'adressant aux étudiants d'aujourd'hui.

R. N.

DIALOGUE PARLEMENTAIRE DE L'UIP Une délégation de l'APN à Genève

L'Assemblée populaire nationale (APN) participera, à partir d'aujourd'hui à Genève (Suisse), aux travaux du Dialogue parlementaire organisé par l'Union interparlementaire (UIP), en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a indiqué, hier, un communiqué de la chambre basse du Parlement. «Les députés Farida Ilimi et Ahmed Boubekeur participeront à Genève aux travaux du Dialogue parlementaire organisé par l'UIP, en coopération avec l'OMS», précise la même source. Les travaux de ce Dialogue porteront sur les principales questions et décisions inscrites à l'agenda de l'OMS, avec pour but de «déterminer les moyens permettant aux Parlements de soutenir la mise en œuvre de ces décisions et d'en assurer le suivi». Les participants auront également «l'occasion d'échanger les vues avec des experts de la santé et d'explorer les voies de renforcement de la coopération avec les acteurs du secteur de la santé», conclut le communiqué. Par ailleurs, la chambre basse du Parlement a participé, à Nairobi (Kenya), aux travaux d'un séminaire régional, organisé par l'Union interparlementaire (UIP), en faveur des Parlements africains, dont les travaux avaient débuté vendredi, indique un autre communiqué de l'APN. Les travaux de ce séminaire ont porté sur l'échange d'expertises, le

renforcement du rôle des outils parlementaires dans la rédaction des législations, la révision des budgets et le contrôle des procédures de réduction des émissions de gaz pour protéger l'environnement et créer des conditions propices à la réalisation du développement durable, précise la même source. L'APN était représentée à cette rencontre, organisée conjointement avec le Parlement du Kenya, en coopération avec Climate Parliament, par les députés, Farida Ghamra et Boussehaba Abderrezak.

Synthèse R. N.

CIBLAGE DE L'ARABIE SAOUDITE AVEC DES DRONES

L'Algérie condamne

L'Algérie a exprimé, lundi, sa vive condamnation de la tentative de ciblage du Royaume d'Arabie saoudite avec des drones, réaffirmant sa pleine solidarité avec ce pays frère, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères. L'Algérie «exprime sa vive condamnation de la tentative de ciblage du Royaume d'Arabie saoudite, pays frère, avec des drones, qui constitue une atteinte flagrante à sa sécurité, à sa stabilité et à sa souveraineté et une violation du droit international», précise le communiqué. L'Algérie a également réaffirmé «sa pleine solidarité avec le Royaume d'Arabie saoudite et son soutien aux mesures qu'il prendra pour préserver sa sécurité et assurer sa stabilité».

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS MILITAIRES

La détermination de l'ANP

La véritable supériorité militaire ne se mesure pas seulement à la qualité des armes, mais réside dans la capacité à résister, à disposer d'alternatives tactiques et à acquérir une disponibilité opérationnelle élevée.

Dans un contexte géopolitique en constante évolution, l'ANP affirme ainsi sa volonté de disposer d'une armée moderne, professionnelle et capable de répondre efficacement à toutes les menaces, tout en contribuant à la stabilité et à la sécurité de la région. Tel est le message adressé, hier, par le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, lors de sa visite de travail et d'inspection dans la 5e Région militaire. Une réaffirmation de la détermination de l'ANP à poursuivre le processus de renforcement de ses capacités militaires et d'amélioration de sa disponibilité opérationnelle, afin de remplir pleinement ses missions constitutionnelles.

«Au sein de l'Armée nationale populaire, nous sommes déterminés à poursuivre, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées et ministre de la Défense nationale, le développement de nos capacités militaires et l'amélioration de notre disponibilité opérationnelle, afin d'accomplir nos missions constitutionnelles de la manière la plus efficace possible, de maîtriser les outils de notre sécurité et de défendre notre souveraineté ainsi que nos intérêts supérieurs», a-t-il affirmé. À travers les déclarations de Saïd Chanegriha, l'ANP réaffirme une orientation stratégique claire : consolider ses capacités opérationnelles afin de faire face à un environnement régional de plus en plus instable.

UNE DOCTRINE À VOCATION DÉFENSIVE

Le message revêt également une dimension politique et diplomatique. Face aux accusations récurrentes attribuées à l'Algérie des «ambitions expansionnistes», Saïd Chanegriha remet les pendules à l'heure en affirmant que le renforcement des capacités militaires s'inscrit avant tout dans une logique défensive, destinée à préserver la



souveraineté nationale, la stabilité intérieure et la sécurité des frontières.

Dans ce sens, le général d'armée Saïd Chanegriha met l'accent sur une conception moderne de la puissance militaire, en soulignant que la supériorité d'une armée ne dépend pas uniquement de l'armement ou des équipements sophistiqués, mais surtout de la préparation des hommes, de la résilience des structures et de la capacité d'adaptation face à l'évolution des menaces.

«Il ne saurait être question d'atteindre cet objectif sans poursuivre rigoureusement les programmes de préparation au combat, de manière à construire un système de défense reposant sur une préparation qualitative, une capacité opérationnelle élevée et une résilience globale», a-t-il indiqué.

PRIORITÉ À LA PRÉPARATION AU COMBAT

En soulignant la nécessité de poursuivre les programmes de préparation au combat, le haut commandement insiste également sur

l'importance de la formation et de l'entraînement comme piliers essentiels de la défense nationale. Le terrain devient ainsi l'espace où se forge la capacité de dissuasion et de riposte de l'ANP. Pour Saïd Chanegriha, la véritable supériorité militaire «ne se mesure pas seulement à la qualité des armes», mais «réside dans la capacité à résister, à disposer d'alternatives tactiques et à maintenir une disponibilité opérationnelle élevée».

À cet égard, il a tenu à saluer les efforts déployés par les cadres et les personnels de la 5e Région militaire dans la lutte contre les groupes terroristes et la criminalité organisée, tout en les exhortant à redoubler d'efforts jusqu'à «l'éradication des derniers éléments terroristes de notre terre sacrée».

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

«Dans le cadre de la poursuite de nos efforts opérationnels dans cette zone frontalière sensible, vous êtes appelés à four-

nir davantage d'efforts dans la lutte contre les groupuscules terroristes résiduels ainsi que contre le crime organisé et ses ramifications, afin de contrecarrer toute tentative d'infiltration ou de transit d'armes, de munitions et de drogues de tout genre», a-t-il insisté.

Dans ce contexte, il a souligné qu'il est du devoir de tous de «faire preuve d'un engagement renforcé afin d'éradiquer les derniers éléments terroristes de notre terre sacrée et de démanteler leurs réseaux de soutien».

Convaincu qu'il ne saurait y avoir de développement sans stabilité sécuritaire, Saïd Chanegriha a relevé que ce n'est qu'à cette condition que «nous serons en mesure de nous consacrer pleinement aux missions de préparation de nos forces afin de donner toute sa portée à leur engagement républicain et leur permettre de relever les défis du contexte régional et international actuel».

HOMMAGE AUX UNITÉS ENGAGÉES

Le général d'armée a renouvelé ses félicitations aux cadres et aux personnels des unités engagées dans la lutte contre le terrorisme et la subversion, au vu des résultats significatifs obtenus sur le terrain, ayant permis «l'élimination de plusieurs terroristes et criminels, traîtres à la nation, et le déjouement de leurs desseins macabres visant à compromettre la sécurité du pays et des citoyens».

Au terme de cette rencontre, le général d'armée a suivi avec attention les interventions des cadres et des personnels de la 5e Région militaire, qui ont exprimé leur ferme détermination à poursuivre le processus d'amélioration de la disponibilité du corps de bataille à travers une préparation rigoureuse des unités déployées sur le territoire de compétence et la protection du territoire national contre tous les fléaux et les menaces éventuelles.

Smail ROUHA

SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

Alger et Nouakchott resserrent leurs rangs

L'Algérie et la Mauritanie poursuivent le renforcement de leur coopération bilatérale dans tous les domaines, notamment en matière de sécurité, dans l'intérêt mutuel des deux peuples et des deux États. Dans le cadre de la coordination sécuritaire commune entre la deuxième région militaire, représentée par l'Armée nationale mauritanienne, et le secteur opérationnel sud de Tindouf, représenté par l'Armée nationale populaire algérienne, le colonel Cheikh Sidi Boye El Saleck, commandant de la 2e Région militaire mauritanienne, et le général-major Kamel Meradji, commandant du secteur opérationnel sud de Tindouf (3e Région militaire), ont tenu, le 17 mai 2026, une rencontre de coordination sur la ligne frontalière entre les deux pays frères.

ÉVALUATION

DE LA SITUATION SÉCURITAIRE

L'objectif est d'évaluer sur le terrain la situation sécuritaire dans la zone frontalière commune et d'examiner les moyens de renforcer la coordination sécuritaire commune, conformément aux instructions des hauts commandements des deux armées.

Cette réunion intervient alors que les deux pays font face à des défis communs, notamment la menace que représentent les organisations terroristes actives dans les pays



sahéliens voisins, en particulier le Mali, ainsi que les réseaux criminels transnationaux impliqués dans le trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes dans la région du Sahara.

LUTTE CONTRE LES TRAFICS ET L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Cette coopération intervient également dans un contexte marqué par un développement notable de la coordination entre les deux parties, grâce au travail des unités déployées le long de la frontière, selon un communiqué du commandement de l'ar-

mée mauritanienne. Cette coordination a contribué à réduire les activités d'orpaillage illégal, la contrebande de produits prohibés et de stupéfiants, ainsi qu'à lutter contre l'immigration clandestine, ajoute la même source. Cette rencontre fait suite à la première réunion de coordination entre les deux délégations militaires, tenue en avril dernier à Tindouf. Les discussions avaient porté sur la mise en place de mécanismes de coordination sécuritaire conjointe entre les deux armées et sur le renforcement de la coopération sur le terrain le long des frontières communes afin d'améliorer l'état

de préparation des forces et de contribuer à la consolidation de la stabilité de la région.

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

ET GRANDS PROJETS STRUCTURANTS
Il convient de rappeler que la 20e session de la Grande Commission mixte algéro-mauritanienne de coopération, tenue en avril dernier, s'est conclue par la signature d'importants accords et mémorandums d'entente dans divers domaines.

Lors de cette réunion, les participants ont discuté de projets conjoints, dont le plus important est la route reliant Tindouf (Algérie) à Zouerate (Mauritanie). Longue de 850 km, cette route traversera un désert extrêmement hostile. Ce projet est présenté comme l'un des plus importants pour le développement des deux pays. L'Algérie souhaite stimuler l'activité commerciale et attirer davantage d'investissements en Mauritanie, tandis que Nouakchott ambitionne de diversifier ses importations en s'ouvrant davantage au marché algérien.

Parmi les accords, figure celui de la coopération sécuritaire entre les gouvernements des deux pays, visant à renforcer la coordination sécuritaire et à faire face aux défis communs.

S. R.

ALGÉRIE-FRANCE

Darmanin a proposé un traité d'amitié entre les deux pays

Les signes d'une décrispation entre les deux pays se multiplient ces derniers mois après deux ans d'une crise profonde.

Le dialogue se caractérise déjà par une « reprise importante » des laissez-passer consulaires pour les expulsions d'individus dangereux vers l'Algérie. Ce nombre est passé de zéro à « quelques centaines » ces derniers mois. De retour à Paris, le ministre français de la Justice, Gérard Darmanin, s'est confié longuement sur son séjour algérois, hier, sur Europe 1 et CNews. De prime abord, Darmanin a proposé de remplacer l'accord migratoire de 1968 par un véritable « traité d'amitié ». La France et l'Algérie n'ont jamais signé de traité d'amitié officiel. Ce projet initié au début des années 2000 n'a jamais abouti en raison de tensions diplomatiques et mémorielles cycliques. Il y a eu un « accord cadre d'amitié » signé en 2003 qui avait été ébauché à cette époque pour instaurer un dialogue politique renforcé, mais il ne s'agissait pas d'un traité d'amitié contraignant. Les relations migratoires, la circulation et le séjour sont régis par l'accord bilatéral du 27 décembre 1968. Un traité d'amitié est un accord diplomatique officiel entre deux ou plusieurs États visant à sceller une réconciliation, officialiser des relations pacifiques et poser les bases d'une coopération durable. Ce type de traité couvre généralement plusieurs domaines clés tels que la diplomatie et la sécurité à travers engagement au dialogue politique, la non-agression et la résolution pacifique des conflits, des facilitations commerciales et investissements et un programme d'échange, partenariats universitaires et coopération linguistique.

LA FRANCE VEUT ABROGER L'ACCORD DE 2013

En 2003, l'Algérie et la France ont signé une déclaration commune d'amitié dite « Déclaration d'Alger », dans laquelle les deux pays s'engagent à renforcer leur coopération politique, économique, cultu-



relle et scientifique, et à faciliter la venue des Algériens en France et des Français en Algérie. Elle ouvre la voie à l'élaboration d'un traité d'amitié. La déclaration instaure un dialogue politique : une rencontre annuelle est prévue entre les chefs d'Etat et, deux fois par an, entre les ministres des Affaires étrangères. Le ministre français a également plaidé pour l'« abrogation de l'accord de 2013 » entre l'Algérie et la France portant sur l'exemption réciproque de visas de court séjour pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service. Il a été signé le 16 décembre 2013, élargissant considérablement un précédent accord de 2007. Cet accord permettait aux détenteurs d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service des deux pays d'entrer, de circuler et de séjourner librement dans l'autre pays (ou dans l'espace Schengen) sans avoir besoin d'un visa, pour des séjours allant jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours.

LE CAS DE CHRISTOPHE GLEIZES ÉVOQUÉ

Au cœur des tensions diplomatiques, cet accord a été suspendu par la France, décision qui a ensuite mené à sa dénonciation officielle et à la fin de son application effective. Lors de son retour à Paris, Darmanin s'est dit, en outre, « très rassuré » par le traitement du journaliste, ouvrant la voie à une possible grâce présidentielle. Gérard Darmanin et Lotfi Boudjemaa « ont acté, après deux années d'interruption totale, la reprise concrète de notre coopération judiciaire opérationnelle », a dit à l'AFP la chancellerie française. Le ministre français a précisé lundi sur X avoir tenu avec son homologue « plusieurs réunions de travail en présence de hauts magistrats français », au cours desquelles ont notamment été évoqués « le dossier de la DZ mafia », les biens mal acquis ou encore des dossiers individuels comme celui de Christophe

Gleizes. Darmanin a indiqué sa confiance au président Tebboune pour accorder une grâce à l'approche des fêtes de l'Aïd El-Kébir. Le ministre a estimé que le président Tebboune était en mesure de « faire ce geste pour cette famille, et bien sûr pour notre bonne relation ». « Nous avons rappelé qu'il faut rendre Christophe Gleizes non pas à la France, mais à sa mère », a déclaré le garde des Sceaux, estimant que le président Tebboune « y sera sensible ». « En tout cas (...), je lui fais confiance pour cela. Maintenant, sa peine est définitive, puisqu'il n'a pas fait de pourvoi en cassation », a reconnu Darmanin.

COLLABORATION PARFAITE EN MATIÈRE DE LUTTE ANTITERRORISTE

Le ministre a souhaité ouvrir une nouvelle page et a demandé l'extradition de membres impliqués dans le narcotrafic. En contrepartie, Alger a formulé des demandes concernant des individus en fuite et des biens mal acquis. La justice française a formulé « une dizaine de demandes » d'entraide judiciaire visant des dirigeants de ce réseau, réfugiés de l'autre côté de la Méditerranée. En matière de lutte contre le terrorisme, Darmanin a salué les efforts d'Alger dans la coopération. Selon lui, « les services algériens ont également contribué à la coopération sécuritaire avec Paris en aidant à nous renseigner, interpellé et prévenir des attentats ». Il a affirmé que la France et l'Algérie entretenaient une « parfaite collaboration en matière de lutte contre le terrorisme », malgré les tensions diplomatiques apparues ces derniers mois entre les deux pays. Darmanin a déclaré qu'« il n'y a sans doute eu ces derniers mois des difficultés », tout en soulignant que l'Algérie partageait avec la France un combat « contre l'islamisme radical et le terrorisme islamiste ».

H. Adryen

ALGÉRIE-ETATS-UNIS

Une relation de longue date

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Algérie a mis en avant la profondeur des relations diplomatiques algéro-américaines, rappelant qu'elles remontent à plus de deux siècles, avec l'arrivée à Alger, dès 1797, du premier envoyé résident américain. « En 1797, le premier envoyé résident américain arriva à Alger, après la nomination, par le président John Adams, de Richard O'Brien comme premier diplomate américain dans le pays », a précisé l'ambassade dans une publication sur son compte sur les réseaux sociaux. « Cette démarche a marqué une étape importante dans les débuts de la présence diplomatique américaine et dans l'histoire de ses relations en Méditerranée », a-t-elle ajouté. « Les envoyés américains sont présents en Algérie depuis plus de deux siècles, ce qui témoigne de l'importance de cette relation depuis ses débuts », a souligné l'ambassade américaine.

Améliorer la coopération judiciaire

Le ministre français de la Justice, Gérard Darmanin, a indiqué, lundi, à Alger, que sa visite en Algérie visait à améliorer la coopération judiciaire entre les deux pays, notamment dans des affaires aussi sensibles que celle relative aux « biens mal acquis ». Dans une déclaration à l'issue de l'audience que lui a accordée le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, Darmanin a indiqué que sa visite avait pour objectif d'« améliorer la coopération judiciaire et pénitentiaire entre les deux pays ». Il a relevé avoir eu, depuis dimanche soir, de « nombreuses réunions avec son homologue algérien (ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudje-

maâ), accompagné de l'ambassadeur de France en Algérie, de magistrats très haut placés (dans son département), à savoir la directrice des affaires criminelles et des grâces, le procureur national financier et la procureure nationale en charge de la criminalité organisée ». « Nous avons longuement échangé sur de très nombreux dossiers », dont les affaires des « biens mal acquis », ajoutant qu'une centaine de demandes ont été formulées par les autorités algériennes pour récupérer les biens issus, malheureusement, de la corruption », avec « la coopération de la justice française », a-t-il précisé. Il a ajouté que les autorités judiciaires algé-

riennes sont invitées, prochainement à Paris, pour approfondir les discussions autour de ces dossiers et permettre à la justice française de « traiter ces saisies et confiscations concernant d'anciens responsables algériens ». Abordant la montée de la criminalité organisée et des réseaux de trafic de drogues, le ministre français a indiqué que les deux pays « partagent la difficulté de lutter contre les mafias de la drogue et des psychotropes ». « Nous partageons aussi un travail de renseignement judiciaire » dans le cadre d'une coopération visant à lutter contre certains réseaux impliqués dans le trafic de cocaïne. « Nous avons, sans entrer dans

les détails, échangé de très précieuses informations et demandé un certain nombre d'extraditions, tout comme l'Algérie qui a demandé des extraditions à la France », a révélé Darmanin. Le troisième volet de la coopération porte, a-t-il ajouté, sur les domaines pénitentiaires et de la justice civile afin de permettre aux « très nombreuses familles qui sont de chaque côté de la Méditerranée de vivre le mieux possible », avec une « attention particulière à la protection de leurs enfants ». Par ailleurs, le ministre a relevé avoir évoqué de « nombreux cas individuels, dont le cas de Christophe Gleize, et ce, à la demande du président Emmanuel Macron ».

CRÉBUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

ÉNERGIE

Le Niger salue l'expertise algérienne

Le ministre algérien de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a reçu la ministre nigérienne de l'Énergie, Amadou Hawa, afin de faire le point sur la coopération entre les deux pays, notamment autour du projet de centrale électrique réalisé par Sonelgaz au Niger.

La ministre nigérienne a salué la qualité de la coopération bilatérale ainsi que la rapidité d'exécution du projet à Niamey, exprimant la volonté de renforcer davantage les échanges entre les deux secteurs énergétiques. De son côté, Mourad Adjal a qualifié cette réalisation d'étape stratégique majeure, tout en évoquant de futurs axes de coopération, notamment la modernisation des réseaux électriques et l'adoption de solutions numériques pour le secteur énergétique nigérien.

R. N.

ATTAF REÇOIT SON HOMOLOGUE NIGÉRIEN

Accélérer les projets de coopération

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, a reçu, à Alger, son homologue nigérien



Bakary Yao Sangaré, à la tête d'une importante délégation multisectorielle. Les deux responsables ont tenu un entretien en tête-à-tête, suivi d'une séance de travail élargie consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises par les présidents Abdelmadjid Tebboune et Abdourahmane Tiani lors de leur rencontre à Alger en mars dernier. Les discussions ont porté sur l'avancement de la coopération bilatérale dans plusieurs secteurs prioritaires, notamment l'énergie, les infrastructures, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les finances, les transports, la santé et la formation des ressources humaines.

R. N.

UNE DÉLÉGATION NIGÉRIENNE REÇUE PAR LE PRÉSIDENT TEBBOUNE

Elever le curseur de la coopération

Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Niger, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de l'agriculture et du développement régional.

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu le général Mohamed Toumba, ministre d'État, ministre de l'Intérieur du Niger, accompagné d'une importante délégation.

Selon un communiqué de la présidence de la République, la rencontre s'est tenue en présence de plusieurs hauts responsables des deux pays.

Les échanges ont porté sur le renforcement de la coopération bilatérale entre l'Algérie et le Niger, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'énergie, de l'agriculture et du développement régional. Auparavant, le ministre nigérien a tenu une séance de travail avec le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République visant à consolider les relations existantes entre l'Algérie et la République du Niger, et à renforcer la concertation et la coordination bilatérales, notamment dans le domaine de la coopération en matière de sécurité et dans divers domaines d'intérêt commun. Le ministre nigérien était accompagné par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'extérieur, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, la ministre de l'Énergie et le secrétaire général du ministère du Pétrole. La rencontre à laquelle ont assisté le DG de la Sûreté nationale, chef d'état-major de la Gendarmerie nationale, le DG



de la Protection civile ainsi que les walis de Tamanrasset et In Gazzam, a été l'occasion de réaffirmer le caractère stratégique des relations algéro-nigériennes. Au cours de cette rencontre, des discussions approfondies ont eu lieu entre les deux parties. Il y a été question des moyens de poursuivre le renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre l'immigration clandestine, ainsi que de la mise en valeur des zones frontalières, sans oublier le développement de la coordination en matière de protection civile, de formation et d'échange d'expériences, ce qui reflète la volonté commune d'élever les relations bilatérales à des niveaux plus élevés

COOPÉRATION CONCRÈTE ET AMBITIEUSE

Les échanges entre les deux parties interviennent dans un contexte marqué par le développement des partenariats entre les deux pays. L'Algérie et le Niger entretiennent des relations de coopération soutenues, particulièrement sur les

questions sécuritaires et économiques au Sahel, ainsi que sur les dossiers liés au développement et à l'intégration régionale. Après une période de froid entre Alger et Niamey, les deux capitales ont progressivement renoué les liens dont le point culminant a été la visite, en février, du président nigérien, le général de l'armée Abdourahmane Tiani, en Algérie. Cette visite a ainsi propulsé la coopération dans une phase concrète et ambitieuse, marquée par des projets structurants et une volonté politique affirmée. Du secteur des hydrocarbures à la sécurité, en passant par l'agriculture, les deux pays ont clairement affiché leur volonté de renforcer un partenariat, fondé sur la complémentarité et une vision commune de développement. Les deux pays ont, d'ailleurs, signé plusieurs accords, mémorandums d'entente et programmes de coopération couvrant divers secteurs, à l'issue de la deuxième session de la Grande Commission mixte algéro-nigérienne de coopération, tenue les lundi 23 et mardi 24 mars.

S. Smati

SECTEUR DES HYDROCARBURES

L'Algérie réaffirme sa volonté de soutenir le Niger

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a réaffirmé la volonté de l'Algérie, de soutenir la République du Niger dans le développement de son secteur des hydrocarbures. En recevant, hier, au siège du ministère, une délégation du ministère du Pétrole de la République du Niger, conduite par le secrétaire général, Abdel Karim Mohamed Ali, Amadou Haoua, le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, a indiqué que ce soutien se fait par l'intermédiaire du groupe Sonatrach et de ses filiales, à travers le transfert de l'expertise et le savoir-faire algériens et en intensification des programmes de forma-

tion et d'éducation destinés aux cadres et techniciens nigériens, notamment par le biais de l'Institut algérien du pétrole et des différents écoles et instituts spécialisés de Sonatrach. Selon un communiqué du ministère des Hydrocarbures, la délégation nigérienne était conduite par le secrétaire général du ministère du Pétrole, Abdel Karim Mohamed Ali, accompagné du directeur général de la compagnie nationale du pétrole le Sonidep. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une visite de travail en Algérie d'une délégation ministérielle nigérienne de haut niveau, conduite par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration territoriale de la République du Niger.

COOPÉRATION À RENFORCER

Au cours de la réunion, les deux parties ont également discuté des moyens de renforcer la coopération tout au long de la chaîne de valeur des hydrocarbures, notamment dans les domaines du raffinage et de la pétrochimie, du forage et du développement des gisements, de la maintenance des installations et du développement des activités liées aux produits pétroliers au Niger avec la contribution du groupe Naftal, en plus de la promotion du contenu local et de l'échange d'expériences dans les domaines de la gestion des données

pétrolières, de l'environnement et des services pétroliers. Les échanges ont également porté sur les résultats de la visite technique qui a conduit la délégation nigérienne sur un certain nombre d'installations et de structures du complexe Sonatrach à Boumerdès et à Hassi Messaoud. Cette visite technique a permis à la délégation nigérienne de constater le niveau de contrôle et d'expertise que possèdent les compétences algériennes dans les différentes activités de l'industrie pétrolière et gazière.

SATISFACTION NIGÉRIENNE

La délégation nigérienne s'est dite très satisfaite du niveau de coopération entre les deux pays, appréciant l'accueil chaleureux et la qualité du programme technique et scientifique mis en place à son intention lors de cette visite. Elle a également salué la grande expérience du Groupe Sonatrach, notamment son rôle dans le développement des compétences et de l'expertise énergétiques à l'échelle africaine. À l'issue de la réunion, les deux parties ont affirmé leur engagement commun à renforcer davantage le partenariat algéro-nigérien dans le secteur des hydrocarbures et à intensifier les échanges techniques et scientifiques entre les institutions des deux pays afin de servir le développement économique et de renforcer la coopération afro-africaine dans l'industrie pétrolière et gazière. R. N.

BEM 2026

Une organisation sans faille

877 035 candidats, répartis sur 3 167 centres d'examen à travers toutes les wilayas, passent le BEM.

Le coup d'envoi des examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) 2026 a été donné, hier, sur l'ensemble du territoire national, mobilisant 877 035 candidats répartis dans 3 167 centres d'examen à travers toutes les wilayas. Ces épreuves, qui se dérouleront jusqu'au 21 mai, constituent un moment clé dans le parcours scolaire des élèves du cycle moyen et préparent leur transition vers l'enseignement secondaire.

Pour assurer le bon déroulement de cet examen national, le ministère de l'Éducation nationale a déployé un dispositif organisationnel conséquent. Ainsi, 214 003 encadrants ont été mobilisés, à savoir 181 339 enseignants surveillants, 20 004 membres du secrétariat, 6 275 adjoints de centre et 3 167 chefs de centre, répartis sur 104 centres de correction et 18 centres de regroupement.

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Sghir Saadaoui, a supervisé le lancement officiel des examens depuis la wilaya de Djelfa. Il a affirmé que toutes les ressources humaines et matérielles ont été mobilisées afin de garantir aux candidats les meilleures conditions. «Toutes les ressources ont été mobilisées pour assurer le bon déroulement de ces examens et permettre aux élèves de les passer dans les meilleures conditions», a-t-il souligné.

Les préparatifs pour cette échéance ont débuté dès le début de l'année scolaire,



avec notamment la révision et la correction des données des candidats, ainsi que la mise en place d'un système de convocations électroniques. Cette procédure permet aux élèves de connaître à l'avance leur centre d'examen et facilite l'organisation logistique des épreuves.

Le ministre a salué la coordination et la discipline des différentes instances et autorités publiques impliquées dans la préparation des examens, de la réception des sujets jusqu'à la collecte et la distribution des

copies. Il a également insisté sur le confort des candidats, rappelant que des espaces équipés sont mis à disposition à proximité des centres, et que les élèves de la communauté nationale à l'étranger passent l'examen simultanément avec leurs camarades de l'intérieur du pays.

ATTENTION PARTICULIÈRE AUX ÉLÈVES VULNÉRABLES

Une attention particulière est portée aux élèves malades et en situation de han-

dicap afin de garantir le principe d'égalité des chances. Ainsi, 777 candidats en situation de handicap moteur et 270 candidats en situation de handicap visuel bénéficient d'un encadrement adapté et de dispositifs pédagogiques et sécuritaires comparables à ceux des centres ordinaires. «L'État accompagne tous ses enfants sans exception», a rappelé Saadaoui, insistant sur l'importance de l'inclusion et de la protection des élèves vulnérables. Le ministre a également souligné le soutien particulier du président Abdelmadjid Tebboune au secteur éducatif, rappelant les investissements significatifs dans la construction de nouveaux établissements scolaires, répondant à l'augmentation constante du nombre d'élèves. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie globale de modernisation de l'enseignement, incluant la mise à jour des programmes, l'encouragement à l'apprentissage des langues étrangères et la promotion des disciplines scientifiques telles que les mathématiques et l'intelligence artificielle. Enfin, Saadaoui a rappelé l'importance du recrutement et de la formation des enseignants, soulignant que le concours se déroule dans un cadre strict et transparent grâce à des plateformes numériques, et que les lauréats seront affectés selon les besoins réels sur le terrain.

I. Khermane

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

L'évaluation des résultats en phase finale

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Sghir Saadaoui, a annoncé, hier, que les résultats du concours de recrutement des enseignants seront publiés le même jour dans toutes les wilayas. Le ministère est actuellement dans la phase finale de définition des critères d'évaluation, avant de transmettre les dossiers à la Fonction publique, chargée de vérifier la conformité des conditions des candidats, a-t-il ajouté. Selon Saadaoui, le classement des candidats se fera sur la base de critères précis, notamment les diplômes et les dispositions réglementaires, garantissant ainsi transparence et égalité des chances.

Face à l'afflux exceptionnel de candidats (plus de un million inscrits), le ministère a décidé d'intégrer les postes budgétaires 2026 dans le concours de 2025, évitant ainsi un second recrutement et gagnant du temps. Au total, 61 000 postes d'enseignants sont ouverts et les dossiers sont en cours d'étude pour validation finale par la Fonction publique.

Le ministre a également rappelé que le concours repose sur les diplômes et que le système de notation permettra aux candidats de consulter leurs résultats après la proclamation officielle.

I.K.

LE DG DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET DE LA RÉINSERTION, SAÏD ZEREB

«Plus de 5 100 détenus passent les épreuves»

Un total de 5 181 détenus passe, depuis hier, les épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM), session 2026 au sein des établissements pénitentiaires à travers le territoire national, a indiqué à Oran le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, Saïd Zereb.

Ces candidats sont répartis entre 58 établissements pénitentiaires agréés comme centres d'examen par le ministère de l'Éducation nationale, en coordination avec l'Office national des

examens et concours, chargé de l'organisation et du suivi de cette opération. Parmi les détenus inscrits, 36 sont des femmes, 5 096 des hommes et 22 des mineurs. Zereb a rappelé que l'enseignement en milieu carcéral constitue un axe essentiel du processus de réinsertion sociale et professionnelle. L'État a mobilisé les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des programmes éducatifs en milieu pénitentiaire, avec une coordination entre les différentes institutions

concernées, notamment le ministère de l'Éducation nationale et ses directions régionales. Les établissements pénitentiaires assurent la réhabilitation et la préparation des détenus à la vie post-carcérale, à travers divers programmes éducatifs, de formation et d'accompagnement, visant à renforcer les compétences et favoriser l'insertion des détenus. La société civile contribue également à cette démarche, avec la participation de 509 associations, dont 22 organisations nationales telles

que le Croissant-Rouge algérien et les Scouts musulmans algériens, impliqués dans le soutien pédagogique et l'accompagnement des détenus. Au centre de rééducation de Misserghine, 81 détenus passent les épreuves, répartis sur six salles et encadrés par 26 superviseurs. Le directeur général de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, accompagné du procureur général et du président de la cour d'Oran, a effectué une visite sur place pour s'enquérir du déroulement des épreuves.

ALGÉRIE 2030

Cap sur l'innovation et la transformation

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a affirmé que l'année 2030 constitue une échéance charnière pour l'Algérie, à la faveur de l'aboutissement de nombreux travaux et projets structurants.

Dans une contribution intitulée «Algérie 2030 : le pays des transformations structurales», publiée hier dans le quotidien Le Soir d'Algérie, Kamel Baddari a indiqué que cette échéance marque la concrétisation des projets inscrits dans les programmes stratégiques du président de la République.

Le ministre a souligné que cette échéance offre également l'opportunité de tracer de nouvelles trajectoires, fondées sur l'amélioration continue, la consolidation des acquis et le lancement de projets majeurs.

Depuis l'indépendance, l'Algérie ne cesse de se réinventer grâce à la connaissance, l'innovation et la science, a-t-il ajouté, en citant notamment la formation d'experts de haut niveau en sciences médicales, humaines, sociales et politiques, la réalisation de projets en informa-



tique, la création de nombreux instituts de technologie et l'émergence d'experts en sciences exactes.

Ces réalisations ont permis la constitution,

dès les années 2000, d'un important réservoir de compétences et d'une base solide de savoirs et d'expertises, contribuant au fonctionnement de l'économie nationale. Kamel Baddari a précisé que l'excellence de la formation et de la recherche est régulièrement saluée aux niveaux régional et mondial.

Le ministre a également souligné que le lien entre l'université et la société se renforce progressivement, grâce aux dispositifs mis en place depuis fin 2022, rapprochant le monde académique des réalités socio-économiques.

L'échéance de 2030 offre, selon lui, un cadre stratégique pour mobiliser les ressources et investir dans le capital humain, essentiels pour construire un avenir basé sur le savoir et l'innovation.

Concernant l'intelligence artificielle, le ministre a estimé que l'enjeu pour l'Algérie réside dans la capacité à se positionner sur des niches stratégiques et à construire un écosystème solide, précisant que le pays dispose d'un vivier de talents formés et de besoins locaux où l'IA peut avoir un impact direct.

CLASSÉE DEUXIÈME RAFFINERIE EN AFRIQUE

Skikda, pilier du secteur pétrolier algérien

Avec une production de 355 000 barils par jour, la raffinerie de Skikda illustre le poids de l'Algérie dans le secteur pétrolier et le rôle central de Sonatrach dans l'approvisionnement du marché intérieur et l'exportation des produits raffinés.

La raffinerie de Skikda, en Algérie, s'impose comme la deuxième plus grande installation de raffinage en Afrique, avec une capacité de 355 000 barils par jour, selon un récent rapport sectoriel.

Ce classement confirme le rôle stratégique de l'Algérie dans l'industrie pétrolière continentale, ainsi que l'importance des infrastructures de Sonatrach dans l'approvisionnement du marché intérieur et le soutien aux exportations de produits raffinés.

Cette performance intervient dans un contexte où le raffinage devient un enjeu central pour les économies africaines, engagées dans la réduction de leur dépendance aux importations de carburants. Malgré des réserves estimées à environ 119 milliards de barils de pétrole brut, soit près de 8 % des réserves mondiales, le continent continue de souffrir d'un déficit structurel en capacités de transformation.

D'après les données de l'OPEP, la capacité de raffinage en Afrique a atteint 4,17 millions de barils par jour en 2025, contre 4,14 millions en 2024.

Toutefois, la production effective reste nettement inférieure, à environ 2,37 millions de barils par jour, révélant un écart significatif entre infrastructures installées et utilisation réelle.

Dans ce paysage, la raffinerie de Skikda se positionne immédiatement derrière celle de Dangote au Nigeria, qui domine le continent avec 650 000 barils par jour.



Elle devance plusieurs installations majeures, dont Sasol en Afrique du Sud (250 000 barils/jour), Ras Lanouf en Libye (220 000 barils/jour) et Port Harcourt au Nigeria (210 000 barils/jour).

UN PILIER DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

Au niveau national, Skikda représente près de la moitié des capacités de raffinage de l'Algérie. Elle occupe une place centrale dans le dispositif industriel de Sonatrach, en assurant l'approvisionnement en carburants essentiels — essence, diesel, kérosène et bitume — tout en contribuant à l'exportation de produits raffinés à plus forte valeur ajoutée.

Environ 52 % de la production

des raffineries de Sonatrach est destinée au marché intérieur, tandis que le reste est orienté vers l'exportation, notamment sous forme de naphtha, de fuel et de produits pétrochimiques. Cette répartition illustre le rôle croissant du raffinage dans la diversification des revenus énergétiques de l'Algérie, au-delà de l'exportation du pétrole brut.

Située sur le littoral méditerranéen, la raffinerie bénéficie par ailleurs d'un positionnement logistique stratégique, facilitant les échanges avec l'Europe et le bassin méditerranéen. Elle s'intègre dans un complexe industriel plus large combinant raffinage, pétrochimie, stockage et transport.

UN SECTEUR AFRICAIN EN RECOMPOSITION

À l'échelle continentale, l'Afrique dépense chaque année entre 60 et 90 milliards de dollars pour importer des produits pétroliers raffinés, malgré ses importantes exportations de brut. Cette dépendance structurelle explique la montée en puissance de projets de grande envergure, tels que la raffinerie de Dangote au Nigeria, ou encore les infrastructures en Égypte, en Afrique du Sud et en Libye.

Le Nigeria domine désormais le secteur avec la raffinerie Dangote, un projet privé d'envergure mondiale entré en service en 2024, capable de traiter 650 000 barils par jour. En Afrique du Sud, le groupe Sasol combine raffinage

classique et conversion du charbon en liquides, tandis que la Libye dispose de la raffinerie de Ras Lanouf, toujours à l'arrêt depuis 2013 malgré des perspectives de relance.

L'Égypte, de son côté, se positionne comme le deuxième pays africain en capacité globale de raffinage, avec environ 893 000 barils par jour en 2025, grâce notamment aux raffineries Midor, El Nasr et Mostorod.

UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR LA VALEUR AJOUTÉE

Au-delà des volumes, la dynamique actuelle du raffinage africain traduit une évolution structurelle : la transition d'un modèle fondé sur l'exportation de brut vers une logique de transformation locale et de création de valeur ajoutée. Dans ce contexte, la raffinerie de Skikda illustre la stratégie algérienne visant à renforcer l'intégration industrielle du secteur énergétique. Elle ne constitue pas seulement une unité de production, mais un levier de sécurité énergétique, de stabilisation du marché intérieur et de diversification des exportations.

La montée en puissance des capacités de raffinage en Afrique marque ainsi une recomposition progressive du secteur énergétique continental. Dans cette nouvelle configuration, l'Algérie, grâce à Skikda, confirme sa place parmi les acteurs structurants du raffinage africain, avec une capacité de 355 000 barils par jour qui en fait un pilier majeur du système énergétique régional.

ÉNERGIE SOLAIRE

L'Europe et l'Afrique au cœur de l'agenda de l'Algérie

L'Algérie poursuit le développement de ses capacités dans les énergies renouvelables et ambitionne de devenir un fournisseur régional d'électricité propre. Avec la mise en service de deux grandes centrales solaires d'une capacité totale de 400 mégawatts, le pays renforce son mix énergétique et prépare, à moyen terme, l'exportation de son excédent de production vers les marchés africains et européens.

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a inauguré deux nouvelles centrales photovoltaïques dans les wilayas de Biskra et d'El M'Ghair, dans le cadre de la première phase d'un programme national visant à atteindre 3

200 mégawatts d'énergie solaire.

UN HUB RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE PROPRE

Selon le ministre, l'Algérie dispose désormais des capacités nécessaires pour s'imposer comme un hub régional de l'énergie propre, notamment grâce au raccordement de ces centrales au réseau national.

Ce dispositif vise à renforcer la sécurité énergétique du pays tout en ouvrant la voie à des exportations futures.

Le gouvernement travaille également, en coopération avec des partenaires africains et européens, sur un projet de câble

sous-marin destiné à transporter l'électricité verte. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large visant à atteindre 15 000 mégawatts de capacités renouvelables d'ici 2035, tout en réduisant les émissions de carbone et en valorisant les ressources locales.

UNE AMBITION DE LEADERSHIP RÉGIONAL

L'Algérie développe plusieurs projets de centrales solaires, dont celles d'El Gorrouss (Biskra) et de Tendla (El M'Ghair), chacune d'une capacité de 200 MW.

La centrale d'El Gorrouss, mise en service prévue en 2026, s'étend sur environ

400 hectares et comprend plus de 379 000 panneaux photovoltaïques.

Ces installations visent à renforcer l'approvisionnement électrique du sud du pays, à réduire la consommation de gaz naturel dans les centrales thermiques et à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national. Elles contribuent également à la création d'emplois et à la réduction de l'empreinte carbone.

À travers ces projets, l'Algérie entend consolider sa position de leader régional dans les énergies renouvelables, en s'appuyant sur son potentiel solaire exceptionnel et ses vastes espaces désertiques.

SANCTIONS SUR LE PÉTROLE RUSSE

Bras de fer Bruxelles-Washington

Le commissaire européen à l'Économie a indiqué hier que l'Union européenne n'était pas favorable à la décision américaine de prolonger encore l'exemption de sanctions sur le pétrole russe, soulignant que la Russie « profite de la guerre en Iran ».

Interrogé par la presse à son arrivée pour le deuxième jour du

G7 Finances qui se tient à Paris, Valdis Dombrovskis a déclaré : « le secrétaire au Trésor américain Scott Bessent nous a informés de cette décision », consistant à prolonger jusqu'au 17 juin l'absence de sanctions sur le pétrole russe stocké en mer, une mesure mise en place en mars pour alléger la pression sur le marché des hydro-

carbures face à la quasi-paralysie du détroit d'Ormuz.

Les sanctions avaient été mises en place pour tarir une source de financement de la Russie après l'invasion de l'Ukraine en 2022.

« Du point de vue de l'UE, nous ne pensons pas que ce soit le moment d'alléger la pression sur

la Russie », a déclaré Dombrovskis, estimant que « c'est la Russie qui profite de la guerre en Iran et de la hausse des prix des combustibles fossiles. En conséquence, s'il y a un changement à apporter, ce serait plutôt de renforcer la pression ».

« Le secrétaire Bessent nous a assuré qu'il s'agit d'une mesure

temporaire, mais nous savons qu'il s'agit déjà de la deuxième prolongation d'une mesure qui, à l'origine, ne devait durer que 30 jours », a ajouté le commissaire.

Cette exemption doit « permettre aux pays les plus vulnérables » d'importer ce pétrole, a expliqué Scott Bessent lundi sur la plateforme X.

AFFAIRE KAOUANE- GRINE

Vers l'examen des mémoires
la semaine prochaine

Les avocats des anciens ministres de la Communication, Djamel Kaouane et Hamid Grine, poursuivis dans l'affaire liée à leur gestion de l'Agence nationale d'édition et de publicité (ANEP), ont déposé des pourvois en cassation contre le verdict prononcé le 11 février dernier par la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger.

Par Redouane Hannachi

Selon des sources proches du barreau d'Alger, les mémoires introduits devant la chambre délictuelle et correctionnelle de la Cour suprême devraient être examinés la semaine prochaine. La défense espère ainsi obtenir la cassation de la décision rendue en appel et le renvoi de l'affaire pour un nou-



veau procès. Les avocats des deux anciens responsables estiment que les magistrats ayant traité le dossier n'ont pas clairement précisé les questions soulevées lors des débats, ce qui constituerait, selon eux, un vice de forme ouvrant droit à la cassation. Pour

rappel, la cour d'appel avait réduit de deux années les peines prononcées initialement contre les deux anciens ministres. Lors du procès en appel, le procureur général près la cour d'Alger avait requis dix ans de prison ferme à l'encontre de Djamel Kaouane et

Hamid Grine, poursuivis en leur qualité d'anciens PDG de l'ANEP, ainsi que contre leur successeur Amine Echikr et onze autres accusés. Le représentant du Trésor public avait également réclamé le versement de 300 millions de dinars de dommages et intérêts. Une demande rejetée par la défense de l'ANEP, qui a soutenu que cette requête était « nulle et non avenue », rappelant que la société Métro d'Alger réclame elle-même près de 30 milliards de dinars à l'ANEP après la résiliation du contrat liant les deux parties. Au cours des audiences, Djamel Kaouane avait rejeté les accusations portées contre lui, affirmant faire l'objet « de graves allégations sans preuves légales ». L'ancien ministre avait soutenu que l'ANEP était une entreprise à caractère commercial ne disposant pas d'un cadre spécifique régissant l'octroi de la publicité publique, assurant que les contrats conclus l'avaient été dans le respect de la législation nationale, y compris celle relative aux marchés publics. Concernant la convention conclue avec Métro d'Alger, il avait expliqué que,

même en l'absence d'un marché public formel, l'ANEP, en tant qu'entreprise publique à caractère administratif et commercial, avait agi dans un cadre légal. Évoquant également le dossier de la villa d'El Biar, il avait précisé que le bien appartenait initialement au secteur postal privé et qu'un projet de transfert au profit de l'ANEP était encore à l'étude lorsqu'il avait quitté ses fonctions. De son côté, l'ancien PDG de l'ANEP, Amine Echikr avait reconnu avoir déclaré au conseil d'administration la participation de son épouse, détentrice de 80 % du capital du journal Reporters. Il avait toutefois nié toute faveur publicitaire particulière au profit du média, évoquant uniquement des régularisations de paiements. Hamid Grine, pour sa part, a rejeté l'ensemble des accusations retenues contre lui. L'ancien ministre a affirmé que le département de la Communication n'exerçait qu'une tutelle « théorique » sur l'ANEP, estimant que les arbitrages relatifs à la publicité publique étaient « souvent décidés ailleurs », dans une allusion à la présidence de l'époque. **R. H.**

MALVERSATION

Le pourvoi de Tidjani Hassan Haddam examiné en juin

La chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême examinera, à la fin du mois de juin prochain, le pourvoi en cassation introduit par les avocats de l'ancien ministre du Travail, Tidjani Hassan Haddam, contre l'arrêt rendu par la 10e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger dans l'affaire liée à l'acquisition controversée d'un immeuble au profit de la CNAS. L'ancien ministre avait bénéficié, le 2 mars dernier, de larges circonstances atténuantes ayant permis la réduction de sa peine de sept à cinq années de prison ferme. La cour avait toutefois maintenu l'amende de huit millions de dinars prononcée à son encontre ainsi que les mesures de confiscation de ses biens mobiliers et immobiliers, de ses comptes bancaires en dinars et en devises, y compris ceux enregistrés au nom des membres de sa famille. Lors du procès en appel, le procureur général près la cour d'Alger avait requis l'aggravation des peines contre Tidjani Hassan Haddam ainsi que contre les

deux anciens présidents de l'APC de Kouba. Le représentant du ministère public avait estimé que les éléments matériels et les preuves réunis dans le dossier démontraient une intention de dilapidation des deniers publics, soulignant notamment que des sommes importantes avaient été versées sur le compte personnel de l'ancien ministre. Devant les magistrats, les accusés ont rejeté l'ensemble des faits qui leur sont reprochés, affirmant que toutes les procédures relatives à l'acquisition de l'immeuble litigieux avaient été respectées. Ils ont soutenu qu'aucune dilapidation de fonds publics n'avait eu lieu et que toutes les opérations financières effectuées dans le cadre du dossier étaient conformes à la loi. Pour rappel, le président du pôle pénal financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed avait condamné en première instance l'ancien ministre à sept ans de prison ferme avec mandat de dépôt à l'audience. Tidjani Hassan Haddam avait été reconnu coupable d'abus d'autorité, de trafic d'in-

fluence, de détournement et de dilapidation de deniers publics ainsi que d'utilisation de sa fonction à des fins personnelles. Le procureur de la République près le pôle spécialisé dans les affaires de corruption avait requis une peine de dix ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars contre l'ancien ministre. Des peines de sept ans de prison avaient également été requises contre les deux ex-présidents de l'APC de Kouba, poursuivis notamment pour faux et usage de faux, passation de marchés douteux et négligence ayant conduit à l'acquisition d'un immeuble évalué à plusieurs centaines de milliards de centimes. Le ministère public avait également requis une peine de sept ans de prison ferme contre l'ancien directeur général de la CNAS, accompagnée d'une amende d'un million de dinars, ainsi que la confiscation de l'ensemble des biens et avoirs des mis en cause. Une demande de cinq millions de dinars de dommages et intérêts avait aussi été formulée contre l'entreprise

impliquée dans le dossier, tandis que le représentant du Trésor public réclamait 500 millions de dinars de réparation pour les pertes subies. L'affaire remonte à l'ouverture d'une enquête par l'Office central de répression de la corruption portant sur des dépassements enregistrés au sein de la CNAS. Les investigations avaient révélé l'acquisition d'un immeuble semi-fini pour un montant dépassant les 580 milliards de centimes. Les enquêteurs avaient relevé plusieurs irrégularités, notamment une différence entre la superficie déclarée de 15 000 m² et les 13 000 m² réellement exploitables, l'absence d'appel d'offres conforme à la réglementation ainsi que l'état inachevé du bâtiment, décrit comme une simple structure de piliers. Les juges avaient par ailleurs confirmé les peines de quatre années de prison prononcées contre les deux anciens présidents de l'APC de Kouba, tout en ordonnant la confiscation des biens mobiliers, immobiliers et des comptes bancaires des différents accusés. **R. H.**

AFFAIRE DE
L'EX-DIRECTEUR DU
PROTOCOLE DE LA
PRÉSIDENTELe pourvoi
bientôt
examiné

La chambre correctionnelle et délictuelle de la Cour suprême examinera dans les prochains jours le pourvoi en cassation

introduit par l'ancien directeur général du protocole de la Présidence de la République, Mohamed Bouakkaz, condamné à quatre années de prison ferme dans une affaire d'abus de confiance et d'escroquerie. L'ancien responsable a été reconnu coupable d'abus de confiance, d'escroquerie, de trafic d'influence et d'abus d'autorité. La défense espère obtenir l'annulation du verdict prononcé à son encontre et le renvoi du dossier devant une nouvelle juridiction. Lors de son audition devant la cour, Mohamed Bouakkaz avait catégoriquement rejeté les accusations retenues contre lui. Au cours de son réquisitoire, le procureur général Fekkir Samir avait estimé que les faits reprochés à l'accusé

étaient établis et avait requis l'aggravation de la peine prononcée contre lui. De leur côté, les avocats de la défense, Mes Alleug, Chama et Behabyles, avaient dénoncé « de nombreuses violations de procédure » aussi bien durant l'enquête préliminaire qu'au stade de l'instruction judiciaire. Ils avaient également contesté la liste des biens retenus dans le dossier, estimant que les accusations d'enrichissement illicite ne reposaient pas sur une évaluation précise de l'origine et de la valeur des avoirs attribués à leur client. Les avocats avaient en outre souligné que Mohamed Bouakkaz occupait un poste de haute responsabilité au sein de la Présidence de la République, avec un salaire mensuel estimé à 350 000

dinars, hors primes et indemnités. Ils avaient également fait valoir que les missions effectuées à l'étranger lui permettaient de percevoir des indemnités annuelles en devises variant entre 20 000 et 40 000 euros. La défense avait par ailleurs rejeté la thèse d'un enrichissement rapide et inexplicable, affirmant que l'ancien responsable avait eu recours à des crédits bancaires pour financer l'acquisition de sa résidence. Selon ses avocats, il avait également vendu son véhicule ainsi que des bijoux appartenant à son épouse afin d'honorer certaines échéances financières. Ils avaient assuré que l'ensemble des documents justificatifs figurait dans le dossier judiciaire. **R. H.**

ENFANTS AUTISTES

Inauguration d'un centre spécialisé à Bechar

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji a inauguré lundi à Béchar un centre spécialisé dédié à la prise en charge des personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA).

Acette occasion, la ministre a souligné que l'Etat n'a ménagé aucun effort pour renforcer l'accompagnement des enfants autistes. Elle a rappelé que, lors du Conseil des ministres du 1er juin 2025, le président de la République avait ordonné la création d'un Centre national de l'autisme ainsi que de Centres spécialisés à travers plusieurs wilayas, notamment à Tipasa, Tébessa, Oran, Alger et Béchar. Mme Mouloudji a annoncé que l'ensemble de ces structures sera opérationnel dès la rentrée scolaire 2026-2027, parallèlement à d'autres projets de Centres et annexes en cours d'aménagement et d'équipement, en coordination avec les autorités locales concernées. Ces structures ont pour objectif d'assurer une prise en charge globale et adaptée, basée sur de nouveaux programmes pédagogiques selon des références scientifiques internationales, tout en intégrant l'accompagnement familial et le soutien psychologique et social des personnes concernées, a-t-elle ajouté. Elle a précisé que le Centre national de l'autisme, dont le décret de création a été promulgué en janvier 2026, jouera un rôle stratégique dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan national dédié à cette pathologie. Il sera également chargé de conduire des études, des actions de formation et de recherche, tout en assurant la coordination entre les différents secteurs ministériels et organismes publics, notamment dans les domaines du dépistage et du diagnostic.

FORMATION SPÉCIALISÉE
CONTINUE

La ministre a indiqué qu'un nouveau programme pédagogique et éducatif a été élaboré afin d'harmoniser les mécanismes



de prise en charge au sein de l'ensemble des établissements spécialisés, qu'ils relèvent du secteur public, du mouvement associatif ou du secteur privé. Mme Mouloudji a, en outre, insisté sur l'importance d'une approche multidimensionnelle intégrant les volets médical, psychologique, éducatif et social, estimant que la réussite de la prise en charge ne dépend pas uniquement des infrastructures, mais également de la formation spécialisée et continue des intervenants. Dans ce cadre, plusieurs sessions de formation et ateliers régionaux et nationaux ont été organisés depuis février 2026 dans différentes wilayas. Elles ont bénéficié, jusqu'à ce jour,

à 1.078 participants issus de différentes spécialités du secteur de la solidarité nationale, ainsi qu'à des enseignants, des associations et des parents d'enfants autistes. D'autres sessions similaires sont prévues durant les mois de mai et juin dans plusieurs régions du pays. S'étendant sur une superficie de plus d'un hectare, dont 750 m² bâtis, le Centre spécialisé de Béchar dispose d'une capacité d'accueil de 80 places ainsi que d'un internat de 60 lits et encadré par 23 spécialistes.

CARAVANE SANITAIRE
DE SOLIDARITÉ

Par ailleurs, la ministre, accompagnée

du wali de Béchar, Ahmed Benyoucef a présidé une journée d'étude consacrée à la prise en charge institutionnelle des personnes atteintes d'autisme, organisée à l'université Tahri-Mohamed de Béchar, où plusieurs spécialistes ont débattu des mécanismes d'accompagnement adaptés à cette catégorie de personnes. Auparavant, Mme Mouloudji avait donné le coup d'envoi d'une caravane sanitaire de solidarité au profit des personnes âgées des zones éloignées de la wilaya. Elle a également visité le Salon des femmes productrices de Béchar et supervisé le lancement d'un atelier de formation destiné à 12 femmes au foyer, portant sur les techniques de fabrication de savon cosmétique, avec remise d'attestations d'adhésion au programme «Famille productrice». A ce titre, la ministre a rappelé que ce programme vise, conformément aux orientations du président de la République, à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et à les accompagner dans la création d'activités génératrices de revenus, afin de renforcer leur rôle dans le développement local et la société. Dans la commune de Kenadsa, la ministre s'est enquis des projets réalisés dans le cadre du programme des Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) piloté par l'Agence de développement social (ADS). Elle a indiqué qu'une enveloppe d'un milliard de dinars a été mobilisée au titre de l'exercice 2026 pour financer 589 projets similaires à travers le pays, avec à la clé la création de 5.890 emplois. Concernant le programme de développement communautaire (DEV-COM), également supervisé par l'ADS, une enveloppe supplémentaire de 600 millions de DA a été allouée pour le financement de 166 nouveaux projets à l'échelle nationale.

ÉLIMINATION DU TRACHOME

L'Algérie reçoit le
certificat de l'OMS

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décerné via son DG le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, hier, au siège de l'organisation à Genève, le certificat officiel de reconnaissance de l'élimination du trachome à l'Algérie, représentée par le ministre de la Santé, le Pr. Mohamed Seghir Aït Messaoudène. Cette distinction vient saluer les efforts nationaux continus déployés dans la lutte contre les maladies tropicales négligées et le renforcement de la santé publique. Dans un communiqué, le ministère de la Santé a affirmé que cette consécration internationale constitue une étape majeure dans le développement du système national de santé. Elle reflète l'engagement de l'Algérie à appliquer les normes sanitaires internationales et à renforcer les programmes de prévention et de prise en charge sanitaire à travers l'ensemble des wilayas du pays, ce qui a permis d'obtenir des résultats positifs dans la lutte contre les maladies infectieuses et l'élimination du trachome en tant que problème de santé publique. Cette reconnaissance des Nations unies illustre également les efforts mobilisés par l'État algérien, à travers les différentes structures du secteur de la santé, ses cadres et ses employés, afin d'améliorer les services de santé publique ainsi que les indicateurs de prévention et de prise en charge. Cela s'inscrit dans les objectifs du développement durable en matière de santé et renforce la position de l'Algérie sur les plans régional et international dans le domaine de la santé publique.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les accidents en baisse au 1^{er} trimestre 2026

Le premier trimestre de l'année 2026 a été moins accidentogène que l'année précédente pour la même période. C'est le constat dressé lundi, sur les ondes de la chaîne III par le directeur des études et porte-parole à la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR), Lahcen Boubka, à l'occasion de la campagne de sensibilisation en perspective des examens du BEM (19-21 mai) et BAC (7-11 juin), ainsi que de la fête de l'Aïd El-Adha (27 mai) qui s'invite entre les deux, Boubka a conseillé aux parents et aux enfants de prendre leurs dispositions, notamment, en se réveillant tôt et en ralliant les centres d'examen tôt également pour ainsi éviter tout stress inutile et par la même occasion s'abstenir de faire de la vitesse et prévenir tout risque d'exclusion. Concernant l'Aïd El-Adha, Boubka a rappelé que durant cette fête il y a une grande mobilité des citoyens, notamment entre les wilayas, pour célébrer cette fête en famille. Il a indiqué, par ailleurs, que la DNSR, qui relève du ministère de l'intérieur, est présente aussi avec les différentes délégations de wilaya



dans plusieurs lieux stratégiques à l'image des grandes gares routières. En outre, il a fait savoir qu'une autre campagne de sensibilisation, en relation avec la saison estivale cette fois-ci, sera lancée le 7 juillet prochain, à partir de la wilaya de Tipasa.

825 DÉCÈS

Revenant sur le bilan de ce premier trimestre de l'année 2026, le directeur des études à la DNSR s'est réjoui de la diminution du nombre des accidents de la route. Détaillant ses

propos, avec des chiffres à l'appui, l'intervenant a indiqué que 6.291 accidents ont été enregistrés lors du premier trimestre de l'année 2026 au niveau national, soit une baisse de 1,32%. Ces accidents ont causé malheureusement 825 décès. Un chiffre également en baisse de 4,40% par rapport à la même période de l'année 2025. En revanche, le nombre des blessés est en légère hausse avec 8.503 blessés constatés, soit une augmentation de 0,31%. Selon lui, cette diminution traduit la prise de

conscience des conducteurs et des citoyens quant à l'importance d'adopter un comportement responsable sur la route. Concernant les wilayas où il y a le plus grand nombre d'accidents, Boubka nous informe qu'Alger occupe toujours la tête du classement avec 316 accidents. La capitale est suivie de la wilaya de Chlef, avec 277 accidents, arrive ensuite la wilaya d'Oran en troisième position avec 252 accidents. Par ailleurs, tout en rappelant que le facteur humain représente 96% des causes principales des accidents de la route, Boubka a annoncé que la DNSR a signé une convention avec l'université de Tipasa afin que cette dernière mène une étude comportementale pour expliquer ce chiffre effarant et tenter de répondre aux questions : pourquoi l'Algérien se comporte-t-il de cette manière ? Pourquoi le code de la route n'est-il pas respecté ? Pourquoi ces excès de vitesse sur la route ? Pourquoi toutes ces manœuvres dangereuses ? Pourquoi la distance de sécurité n'est-elle pas respectée ? Pourquoi on ne respecte pas la vitesse réglementée etc.

ACCORD NUCLÉAIRE

L'espoir renaît au Moyen-Orient

Avec la médiation pakistanaise, les discussions entre Washington et Téhéran semblent reprendre un rythme plus soutenu.

Le président américain Donald Trump a qualifié lundi de «très positive» l'évolution des négociations avec l'Iran, annonçant qu'il avait temporairement suspendu une attaque militaire planifiée contre le pays. Selon lui, un accord garantissant que Téhéran ne développerait pas d'armes nucléaires serait «très proche», ce qui représente, selon le président américain, une opportunité majeure pour parvenir à une solution diplomatique.

«C'est une évolution extrêmement positive», a déclaré Trump, précisant que la décision de reporter l'attaque avait été prise après que Téhéran eut envoyé une nouvelle proposition de paix à Washington. Le président a également indiqué que les dirigeants de l'Arabie saoudite, du Qatar et des Émirats arabes unis lui avaient demandé de suspendre cette opération, dont les détails n'ont jamais été rendus publics, en soulignant que l'accord potentiel serait «extrêmement acceptable pour les États-Unis ainsi que pour tous les pays du Moyen-Orient et au-delà».

Le porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Esmail Baghaï, a confirmé que la position de Téhéran «avait été transmise à la partie américaine via le Pakistan», sans toutefois fournir davantage de précisions. Islamabad joue un rôle de médiateur depuis le tour de négociations de paix tenu le mois dernier.

UNE PROPOSITION IRANIENNE
AMBITIEUSE

L'Iran a annoncé hier que sa dernière proposition de paix visait à mettre fin aux hostilités sur tous les fronts, incluant le Liban, le retrait des forces américaines des zones proches de son territoire et le verse-



ment de compensations pour les dommages causés par la guerre américano-sioniste. Selon Kazem Gharibabadi, vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Téhéran souhaite également lever les sanctions, débloquer ses fonds gelés et mettre fin au blocus maritime imposé par Washington.

Cette proposition ne semble pas s'éloigner de conditions rapportées précédemment par les médias iraniens. La semaine dernière, Trump avait rejeté la précédente offre de Téhéran, qualifiant son contenu de «poubelle». Toutefois, il a souligné lundi qu'une «très bonne opportunité» de parvenir à un accord pour contenir le programme nucléaire iranien se présentait désormais, ajoutant qu'il serait «très heureux» de

trouver une solution «sans les bombarder fortement».

CONCESSIONS POTENTIELLES ET
SIGNAUX CONTRADICTOIRES

Des sources proches des négociations indiquent que Washington pourrait avoir assoupli certaines de ses demandes, bien qu'aucune concession officielle n'ait été annoncée publiquement. Les États-Unis auraient accepté de libérer un quart des actifs iraniens gelés, estimés à plusieurs dizaines de milliards de dollars déposés dans des banques étrangères, tandis que l'Iran souhaite la totalité de ses fonds. De plus, certaines activités nucléaires civiles iraniennes pourraient se poursuivre sous supervision de l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA).

Toutefois, un responsable américain a démenti qu'une levée des sanctions sur le pétrole iranien ait été accordée au cours des négociations, réfutant un rapport de l'agence Tasnim, proche des Gardiens de la Révolution. Les deux parties continuent donc d'ajuster leurs conditions, avec un sentiment d'urgence croissant. Contexte régional et enjeux stratégiques La suspension des frappes américaines intervient dans un contexte tendu au Moyen-Orient. Les frappes menées par les forces américaines et sionistes avaient fait des milliers de morts en Iran avant qu'un cessez-le-feu soit établi début avril. L'entité sioniste, quant à lui, a ciblé le Hezbollah au Liban, causant la mort de milliers de personnes et provoquant le déplacement de centaines de milliers de civils. La reprise des attaques américaines aurait pu relancer un conflit déjà meurtrier et déstabiliser davantage la région, notamment le détroit d'Ormuz, une voie stratégique pour l'exportation mondiale de pétrole et de marchandises. Sous la pression internationale, Trump a exprimé son souhait de conclure rapidement un accord, tout en menaçant de frapper durement si les négociations échouaient.

VERS UN ACCORD NUCLÉAIRE ?

Malgré les divergences et les signaux contradictoires, le président américain se montre optimiste. Selon lui, un accord pourrait empêcher l'Iran d'acquiescer une arme nucléaire tout en maintenant la stabilité régionale. «Il semble y avoir une très bonne opportunité pour parvenir à une solution», a-t-il affirmé, soulignant qu'il privilégiait une issue diplomatique plutôt qu'un conflit militaire. **R.I/agences**

LIBAN

La trêve en sursis

Le prolongement de l'accord de cessez-le-feu de 45 jours n'a pas permis de stabiliser la situation sur le terrain au Liban. Dans le sud et la région de la Bekaa, l'armée sioniste a intensifié ses opérations militaires, avec des bombardements d'artillerie ciblés dans les districts de Tyr, Nabatiyeh et Bint Jbeil. Ces frappes s'accompagnent de nouvelles alertes d'évacuation immédiates, contraignant des milliers de civils à quitter leurs villages et localités, suscitant inquiétude et désarroi.

Certains observateurs quali-

fient cette trêve d'instable, évoquant plutôt une «gestion de l'escalade» que la mise en place d'un véritable cessez-le-feu. La situation s'est aggravée avec l'extension des frappes vers l'est, touchant la ville de Baalbek et ses environs. Lors d'une attaque ciblée menée par l'armée sioniste avec un missile guidé, un appartement abritant une famille palestinienne a été touché, entraînant la mort du responsable du Jihad islamique Wael Abdel Halim et de sa fille Rama, âgée de 17 ans. Depuis la trêve du 17 avril dernier jusqu'à

la période actuelle, le bilan matériel et humain du conflit est lourd. Selon le ministère libanais de la Santé, 970 maisons ont été entièrement détruites et 545 autres fortement endommagées. Le conflit a également fait 694 morts et 1 666 blessés, touchant essentiellement des civils. Ces chiffres témoignent de l'ampleur des destructions et du coût humain élevé, malgré les efforts internationaux pour instaurer un cessez-le-feu durable.

Les autorités locales et les organisations humanitaires expri-

ment leur inquiétude face à l'intensification des hostilités et aux déplacements massifs de population. Les habitants, déjà éprouvés par plusieurs semaines de bombardements, se trouvent désormais dans une situation d'urgence humanitaire, avec des infrastructures détruites, un accès limité aux services essentiels et une population traumatisée par les pertes humaines. La communauté internationale appelle à un respect strict du droit humanitaire et à la protection des civils, soulignant que la trêve actuelle doit

aller au-delà des mots et se traduire par un cessez-le-feu effectif sur le terrain. Le Liban, pays fragile et déjà marqué par des crises politiques et économiques, se retrouve ainsi confronté à une nouvelle escalade militaire, menaçant la stabilité régionale et la sécurité de ses habitants. En attendant une intervention diplomatique concrète, la population reste exposée aux frappes et aux évacuations forcées, tandis que le pays cherche à contenir un conflit qui menace de dégrader encore davantage la situation humanitaire et sociale.

GHAZA

L'ONU évoque un nettoyage ethnique

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme a dénoncé hier des signes inquiétants de «nettoyage ethnique» à Ghaza et en Cisjordanie occupée, appelant l'entité sioniste à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir un éventuel génocide dans le territoire palestinien.

Dans un rapport publié lundi, le Haut-Commissaire Volker Türk a affirmé que les agressions menées par l'entité sioniste depuis le début le 7 octobre 2023, constituent une «violation grave» du droit inter-

national. Certaines de ces actions s'apparenteraient même à des «crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité».

Le rapport rappelle également que l'entité sioniste doit se conformer à une ordonnance émise par la Cour internationale de justice (CIJ) en 2024, qui exige que le pays prenne toutes les mesures nécessaires pour prévenir un génocide à Ghaza. Volker Türk a insisté sur le fait que l'État sioniste doit veiller «dès maintenant à ce que ses soldats ne commettent pas d'actes de génocide» et mettre en place des méca-

nismes pour prévenir l'incitation au génocide et assurer la responsabilité des auteurs. Le rapport condamne également ce qu'il qualifie de «violations graves» commises par des factions armées palestiniennes lors de leurs attaques contre l'entité sioniste, soulignant que la violence n'est pas unilatérale mais touche toutes les parties impliquées dans le conflit.

Depuis le 7 octobre 2023, la guerre dans la bande de Ghaza et en Cisjordanie a fait des milliers de victimes civiles et provoqué un exode massif de populations. Les

Nations unies mettent en garde contre l'escalade des violences et rappellent que le droit international humanitaire impose aux États et aux groupes armés de protéger les civils et de prévenir les crimes graves.

Dans ce contexte, le rapport de Volker Türk constitue un appel urgent à la responsabilité et à la retenue. La communauté internationale est appelée à exercer une pression diplomatique et humanitaire pour éviter que la situation ne se détériore davantage.

●CROATIE
**MODRIC POUR UN
5^e MONDIAL**



Le sélectionneur croate Zlatko Dalić a annoncé sa liste des 26 Croates qui s'envoleront vers l'Amérique du Nord pour aller y disputer la 7e Coupe du monde de l'histoire de leur petit pays de 4 millions d'habitants. À 40 ans, l'incroyable Luka Modrić va disputer le cinquième Mondial de sa riche carrière après 2006, 2014, 2018 et 2022. La légende du Real Madrid sera accompagnée par d'autres vieux briscards, parmi lesquels Ivan Perišić (37 ans), Andrej Kramarić (34 ans) ou encore Ante Budimir (34 ans) et Mateo Kovačić (32 ans). Au total, ce ne sont pas moins de treize survivants qui étaient déjà dans la liste de 2022 qui seront aussi du voyage vers les États-Unis, le Canada et le Mexique. Auteur d'une superbe saison en Allemagne avec Hambourg (6 buts en 28 matchs de Bundesliga), le prodige croate Luka Vušković (défenseur central) sera bien évidemment de la partie, à l'instar des autres talents de la nouvelle génération comme le milieu offensif de Côme Martin Baturina (23 ans) et le milieu de l'Inter Petar Sučić (22 ans). En difficulté à Wolfsburg cette saison, l'ancien Rennais Lovro Majer (28 ans) a été intégré à une liste de sept réservistes. Vice-champions du monde en 2018 puis troisièmes en 2022, les Vatreni évolueront dans un groupe relativement ouvert. Ils affronteront notamment l'Angleterre le 17 juin (22 heures en France) pour leur entrée en lice, avant de se mesurer respectivement au Panama (mercredi 24 juin à 1 heure du matin) et au Ghana (samedi 27 juin à 23 heures).

●MONDIAL
**LE BRÉSIL AVEC
NEYMAR**



Le miracle brésilien. Le Brésil part au Mondial avec Neymar da Silva Santos Júnior ! Carlo Ancelotti a élu ses 26 séminaristes pour le Mondial américain et il a fait avec l'ancien Parisien, meilleur buteur de l'histoire des quintuples champions du monde. Le Ney n'avait pas été sélectionné depuis octobre 2023 et un match de qualification pour le Mondial en Uruguay. Le joueur de Santos, 34 ans cette année, a été opéré aux genoux en décembre dernier. Le Lyonnais Endrick l'accompagnera en attaque, aux côtés de Vinicius Júnior et de Raphinha. La Seleção dispute deux matchs amicaux, contre le Panama et l'Égypte, avant de jouer le Maroc, Haïti et l'Écosse cet été. « C'est une liste avec le moins d'erreurs possible », a d'abord signifié don Carlo, dans une salle d'un musée de Rio de Janeiro remplie à bloc et applaudissant chaque joueur, surtout ceux du Championnat brésilien. Sans surprise, l'applaudimètre a explosé quand le nom de Neymar a été prononcé par Carlo Ancelotti.

LIGUE EUROPA

Fribourg – Aston Villa : une finale inédite

Les Allemands Fribourg visent un premier titre continental, tandis que les anglais rêvent d'un retour glorieux sur la scène européenne.

La finale de la Ligue Europa, deuxième compétition européenne de football, oppose, ce soir, SC Fribourg à Aston Villa sur la pelouse du Beşiktaş Park.

Une affiche inédite entre deux équipes ambitieuses, qui rêvent de décrocher un titre européen historique.

**FRIBOURG EN QUÊTE
D'UN EXPLOIT
HISTORIQUE**

Le SC Fribourg dispute la première finale européenne de son histoire. Le club allemand a construit son parcours sur la solidarité collective et la régularité, avec une qualification arrachée face à Braga après une double confrontation disputée (4-3 score cumulé).

Battus 2-1 à l'aller, les hommes de Fribourg ont ren-



versé la situation à domicile en s'imposant 3-1, validant leur billet pour Istanbul.

En championnat, ils arrivent lancés après une victoire convaincante 4-1 contre le RB Leipzig. Leur bilan européen (9 victoires, 2 nuls, 3 défaites) témoigne d'une équipe capable de frapper fort offensivement. Seule ombre au tableau : l'absence de Yuito Suzuki, blessé, qui réduit les options offensives. De son côté, Aston Villa retrouve une finale européenne pour la première fois depuis 44 ans. Les Anglais ont marqué les esprits par leur puissance

offensive et leur capacité à renverser des situations.

**ASTON VILLA VEUT
RETROUVER LA GLOIRE
EUROPÉENNE**

En demi-finale, ils ont éliminé Nottingham Forest après une remontée impressionnante : défaites 1-0 à l'aller, ils ont surclassé leur adversaire 4-0 au retour. Leur parcours en Ligue Europa est solide, avec 12 victoires pour seulement 2 défaites. En championnat, le succès 4-2 contre Liverpool a renforcé leur confiance avant

ce grand rendez-vous.

Les Villans s'appuient notamment sur Ollie Watkins et John McGinn, tous deux buteurs à répétition, ainsi que sur Morgan Rodgers. Les absences d'Amadou Onana et Boubacar Kamara au milieu pourraient toutefois peser dans l'équilibre de l'équipe.

Cette finale s'annonce très ouverte entre deux équipes au style offensif affirmé. Fribourg mise sur sa discipline collective et sa capacité à rester dangereux sur la durée, tandis qu'Aston Villa s'appuie sur la vitesse de ses transitions et son expérience des grands rendez-vous.

**UN DUEL OUVERT
ET INDÉCIS**

Le facteur expérience pourrait légèrement pencher en faveur des Anglais, notamment avec un entraîneur habitué aux soirées européennes. Mais la dynamique offensive et la détermination de Fribourg promettent une opposition intense. Au vu des tendances, tous les ingrédients sont réunis pour une finale spectaculaire, avec des buts et un suspense jusqu'au bout.

CAP VERT

Les Requins Bleus prêts à entrer dans l'histoire

Le sélectionneur cap-verdien a dévoilé sa liste de 26 joueurs pour la Coupe du Monde. Entre cadres historiques et vent de jeunesse, le Cap-Vert débarque sans complexe.

Ils seront le vent de fraîcheur de cette phase finale. Pour leur toute première participation à une Coupe du Monde, les Requins Bleus comptent bien jouer le trouble-fête. Le sélectionneur Bubista a tranché lundi en révélant les noms des 26 élus qui s'envoleront pour le tournoi.

LA MURAILLE VOZINHA

Dans les buts, aucun suspense : l'inoxydable Vozinha (39 ans) sera le guide spirituel et technique de cette équipe. Il sera épaulé par Marcio Rosa et le portier de San Diego, CJ dos Santos.

En défense, Bubista s'est offert un encadrement XXL. Logan Costa, auteur d'une saison pleine avec Villarreal, sera le patron de l'arrière-garde aux côtés du roc de Shamrock Rovers, Roberto Lopes. Les couloirs seront dynamisés par le joueur de Columbus Crew, Steven Moreira, tandis que l'immense vétéran Stopira (37 ans) apporte ses dizaines de sélections pour encadrer la jeunesse de Sidney Cabral ou Wagner Pina.

**UN MILIEU BOX-TO-BOX
ULTRA PHYSIQUE**

Pour exister au plus haut niveau international, le Cap-Vert mise sur un entrejoueur à forte intensité. La fratrie Duarte (Deroy et Laros) promet de faire des étincelles dans la transition, bien épaulée par la plaque

tournante du PEC Zwolle, Jamiro Monteiro. Yannick Semedo et le polyvalent Kevin Pina complètent un secteur où l'impact athlétique sera la clé pour contrer les cadors mondiaux.

**LA DERNIÈRE DANSE
DES DYNAMITEURS**

C'est offensivement que le Cap-Vert fait saliver. Pour alimenter l'attaque, Bubista fait confiance à ses deux flèches légendaires : le capitaine Ryan Mendes et l'insaisissable Garry Rodrigues. À leurs côtés, la pointe de l'attaque s'annonce explosive avec le prolifique Nuno da Costa et le virevoltant Jovane Cabral. Avec les dynamiteurs Willy Semedo et Hélio Varela sur les ailes, les Requins Bleus ont les armes pour piquer en contre-attaque.

●AUTRICHE
**UNE OSSATURE
TRÈS
«BUNDESLIGA»**

Un petit coup dur. L'Autriche a communiqué la liste des 26 joueurs retenus par Ralf Rangnick, son sélectionneur, pour participer à la Coupe du monde 2026 (11 juin-19 juillet). Das Team pourra aussi compter sur David Alaba (33 ans, 115 sélections) malgré son faible temps de jeu au Real Madrid. D'autres joueurs importants de la sélection comme Marcel Sabitzer (Dortmund), Konrad Laimer



(Bayern) et Marko Arnautović (Étoile rouge de Belgrade) prendront également part au Mondial. Notons que 15 joueurs sélectionnés évoluent en Bundesliga. Les Autrichiens feront face à la Jordanie, à l'Argentine et à l'Algérie dans le groupe J au premier tour.

●RD CONGO
CONFIANCE RENOUVELÉE AUX CADRES

On connaît la liste des Léopards prêts à rugir outre-Atlantique. Le sélectionneur de la République démocratique du Congo, Sébastien Desabre, a annoncé avant-hier les noms des 26 joueurs qu'il emmènera à la Coupe du monde. Avec seulement deux changements par rapport au groupe qui s'est imposé contre la Jamaïque (1-0) lors du barrage intercontinental de mars, le technicien français prône la stabilité et réitère sa confiance en ses cadres. Les deux revenants sont Gaël Kakuta et Gédéon Kululu. Pour son retour au Mondial, la RD Congo tentera de sortir d'un groupe compliqué, dans lequel figurent le Portugal, la Colombie et l'Ouzbékistan. Les Léopards feront leur entrée dans la compétition le 17 juin prochain contre la bande de Vitiha, avant de défier la Tricolor (24/06), puis les coéquipiers d'Abdukodir Khusanov (28/06), dans une rencontre potentiellement décisive pour la qualification. L'objectif sera surtout de faire oublier l'édition 1974 et un terrible bilan. Trois rencontres, aucun but marqué, quatorze encaissés, et une défaite cinglante contre la Yougoslavie (9-0).

CAN U17

Algérie - Sénégal : Choc décisif pour le Mondial

Un match nul suffit aux Fennecs pour valider leur qualification en quarts de finale et décrocher, par la même occasion, leur billet pour la prochaine Coupe du monde U17. Mais face à un Sénégal dos au mur, la mission s'annonce loin d'être simple.

Le groupe D de la Coupe d'Afrique des Nations U17 livre son verdict ce soir avec une affiche particulièrement attendue entre l'Algérie et le Sénégal. La rencontre se dispute au Complexe Mohammed VI de football à Salé, dans un contexte de forte pression sportive, où chaque détail peut faire basculer le destin des deux sélections.

Au-delà de la qualification pour les quarts de finale, l'enjeu est double : les deux équipes visent également une place directe pour la prochaine Coupe du monde U17. Une récompense majeure qui ajoute encore plus d'intensité à ce duel déjà explosif sur le papier.

LES FENNECS EN POSITION DE FORCE

Leader du groupe, l'Algérie aborde ce match avec un avantage comptable important. Après un match nul face au Ghana lors de son entrée en lice, les Fennecs ont parfaitement réagi en s'imposant 2-0 contre l'Afrique du Sud, grâce à un doublé de Yacine Abed.

Sur l'ensemble de leurs dernières sorties, les Algériens affichent une solidité intéressante avec trois victoires et deux matchs nuls sur leurs cinq rencontres récentes. Une dynamique qui



confirme une équipe difficile à manœuvrer, capable de faire preuve de rigueur défensive et d'efficacité dans les moments clés. Cette position de leader leur offre un scénario favorable : un simple match nul suffit pour poursuivre l'aventure. Dans ce contexte, on peut s'attendre à une approche prudente, avec un bloc compact et une gestion intelligente des temps faibles. Mais ce type de stratégie comporte aussi un risque, celui de subir la pression constante d'un adversaire obligé d'attaquer.

LE SÉNÉGAL CONDAMNÉ À L'OFFENSIVE

De son côté, le Sénégal se présente dans une situation beaucoup plus délicate. Actuellement bloqués à la troisième place en raison d'une différence de buts défavorable par rapport à l'Afrique du Sud, les Lions de la Teranga n'ont plus le choix : seule la victoire leur permet de continuer dans la compétition.

Cette obligation de résultat devrait pousser les Sénégalais à

prendre davantage d'initiatives, à augmenter le rythme et à se projeter plus haut sur le terrain. Un scénario qui pourrait rendre le match très ouvert, mais aussi exposer le Sénégal aux transitions rapides algériennes.

Les deux sélections ne se sont affrontées qu'une seule fois récemment dans cette catégorie d'âge, lors de la CAN U17 2023. À l'époque, le Sénégal s'était imposé avec autorité sur le score de 3-0 face à l'Algérie en phase de groupes.

Ce précédent donne un léger ascendant psychologique aux Sénégalais, même si les dynamiques actuelles et les enjeux du match rendent cette nouvelle confrontation totalement différente.

Dans ce type de rencontre à très haute tension, la gestion émotionnelle et la lucidité dans les moments clés seront déterminantes. L'Algérie devra trouver le bon équilibre entre prudence et ambition, tandis que le Sénégal devra éviter de se précipiter malgré l'obligation de marquer.

Un duel serré, tactique et potentiellement indécis jusqu'aux dernières minutes, où chaque action pourrait peser lourd dans la course à la qualification.

BASKET-BALL

Le Cinq national en stage

L'équipe nationale de basketball effectuera un stage de préparation du 17 au 26 juin à l'ESHRA d'Aïn Benian (Alger), a annoncé la Fédération algérienne de basketball (FABB). Ce regroupement, dirigé par Ali Bouziane avec son staff, s'inscrit dans le cadre de la préparation des prochaines échéances internationales. Vingt-trois joueurs ont été convoqués, dont plusieurs évoluant à l'étranger (France) ainsi que des joueurs du championnat local, notamment issus du NB Staouéli, de l'USM Alger et du WO Boufarik. Le staff technique sera complété par un préparateur physique, un kinésithérapeute et un responsable logistique. Les joueurs sont attendus le 17 juin à 14h00 pour le début du stage. Ce stage intervient après le sacre de l'Algérie au Championnat arabe 2025, remporté sans défaite.

APRÈS LE SACRE DE L'USM ALGER Lamine Ndiaye dans la légende

L'entraîneur sénégalais Lamine Ndiaye a inscrit son nom dans l'histoire du football africain après avoir conduit samedi dernier l'USM Alger au sacre en Coupe de la Confédération de la CAF, au terme d'une finale haletante remportée face à Zamalek SC au stade international du Caire.

Grâce à ce succès, le technicien sénégalais de 69 ans devient seulement le cinquième entraîneur africain à remporter à la fois la Ligue des champions de la CAF et la Coupe de la Confédération, rejoignant un cercle très fermé composé notamment des techniciens Faouzi Benzarti, Cecil Jones Attuquayefio, Hocine Ammouta et Moine Chaabani, selon l'instance africain-



ne. Déjà vainqueur de la Ligue des champions africaine avec TP Mazembe en 2010, Ndiaye a cette fois conduit l'USM Alger vers un deuxième titre continental en Coupe de la Confédération, après une séance de tirs au but irrespirable

remportée 8-7 au stade international du Caire.

Figure respectée du football africain, Ndiaye poursuit ainsi une carrière entamée il y a plusieurs décennies et marquée par des passages réussis à travers le continent, notam-

ment avec Coton Sport Garoua, Horoya AC ou encore Al Hilal Omdurman.

Reconnu pour sa sérénité, sa discipline tactique et sa maîtrise des grands rendez-vous africains, le technicien sénégalais confirme, avec ce nouveau sacre continental, son statut parmi les grands entraîneurs de l'histoire du football africain.

Pour rappel, Lamine Ndiaye avait rejoint l'USM Alger en mars 2026 pour un bail de six mois avec une option de prolongation, succédant à Abdelhak Benchikha. Il a conduit la formation des Rouge et Noir au sacre final de la Coupe d'Algérie contre le CR Belouizdad (2-1) le 30 avril dernier.

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE CYCLISME L'Algérie termine sur le podium

La sélection algérienne de cyclisme sur piste a terminé à la 3^e place des Championnats d'Afrique 2026, disputés à Abuja (Nigeria), avec un total de 16 médailles (3 or, 9 argent et 4 bronze).

L'Afrique du Sud remporte la compétition avec 24 médailles, devant l'Égypte (11 médailles). Le Nigeria termine au pied du podium avec 9 médailles.

Les titres algériens ont été obtenus

par Hamza Yacine (scratch), Mohamed Nadjib Assel (omnium) et l'équipe féminine de vitesse par équipes, composée de Yassamine El Meddah, Malak Mechab et Sihem Bousebaâ, victorieuse face au Bénin et au Nigeria.

BEŞİKTAŞ

Jaouen Hadjam en ligne de mire

Beşiktaş s'active pour renforcer son côté gauche défensif en vue de la prochaine saison. Le club stambouliote s'intéresse à l'international algérien, Jaouen Hadjam, qui évolue actuellement aux Young Boys (Suisse).

Le latéral gauche (23 ans), figure parmi les pistes étudiées par la direction sportive. Toutefois, le dossier reste conditionné par les aspects financiers.

D'après la presse, un écart subsisterait entre les exigences salariales du joueur et le budget de Beşiktaş, ce qui freine pour l'instant les négociations.

Auteur d'une saison solide (30 matchs, 2 buts, 4 passes décisives), Hadjam séduit par son profil moderne, capable d'apporter autant offensivement que défensivement.

Les discussions pourraient se poursuivre dans les prochains jours, sans certitude sur l'issue du dossier.

PARIS FC

Samir Chergui revient en force

Le défenseur algérien Samir Chergui a signé un retour rassurant avec le Paris FC lors de la victoire 2-1 face au Paris Saint-Germain en Ligue 1.

Absent lors des trois derniers matchs pour blessure, il a disputé l'intégralité de la rencontre sans gêne physique. Une bonne nouvelle pour Vladimir Petkovic, à quelques semaines de la 2026 FIFA World Cup. Cette prestation relance sérieusement les chances de Chergui de figurer dans la liste finale de l'Algérie national football team. Son coéquipier Ilan Kebbal a également participé à cette victoire en entrant en seconde période.

BUNDESLIGA

Schalke 04 sur les traces de Berkane

Auteur d'une saison réussie avec Al-Wakrah SC, Redouane Berkane attire l'attention de Schalke 04. L'attaquant algérien de 22 ans a inscrit 14 buts et délivré 2 passes décisives en 24 matchs toutes compétitions confondues. Déjà convoité l'hiver dernier par plusieurs clubs, dont Al Ahly SC et le FK Bodø/Glimt, Berkane avait été retenu par son club qatari. Mais la situation pourrait évoluer cet été. Fraîchement promu en Bundesliga, Schalke cherche à renforcer son attaque et verrait en Berkane un possible successeur à Edin Džeko. Un transfert en Allemagne lui permettrait également d'évoluer aux côtés d'Adil Aouchiche.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3				■				■		
4							■			
5		■								
6			■							
7				■				■		
8					■					■
9			■							

Horizontalement

- Camping en caravane.
- Magasin spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie.
- Loupe - Trois fois.
- Signal d'alarme - Os de merlan.
- Cobalt - Pour les pieds du cavalier.
- Train rapide - Démonstratif.
- Roulées - Pétale de rose - Pilote de lignes.
- Refuse de reconnaître - Shoot.
- Point de l'aube - Resserrer dans un petit espace.

Verticalement

- Il est mis à la casse.
- Qui ont des points communs.
- Occasion de joie - Tramontane ou mistral.
- Désagréable au goût - A vos souhaits !
- Colle - Toutes taxes comprises - Petite liaison.
- Dénaturés.
- Boucher, à Paris - Petites îles.
- Qui n'est pas réel - En bourgogne.
- C'est nickel ! - Curé.
- Jeune vache.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tautologie Tautologie Tautologie Totologie	Margueritte Marguerite Margerite Marguerite
Régalade Régualade Régallade Regalade	Loncette Lanssette Loncette Lancette

Les mots fléchés

RÉGIME POLITIQUE	JÉSUS	PAIR	PAS DE CROYANCE	INTERJEC-TION DE CHAT	ASSEMBLE PRÉNOM OCCIDENTAL	DÉCAPITÉ
EN GARDE	CAISSES À MÉGOTS	BONNE CONSCIENCE	RANGÉ EN FILE PAS MALADE	VIENT AU MONDE IL DÉCOUVRE L'AMÉRIQUE		
CRIMINELS						
TRAVAIL D'APPOINT		ALCOOL ANGLAIS	ABORDE FONDÉE			
DÉBARRAS FAIT À LA MAIN				HORS DU COURT CENT FONT UN SIÈCLE		FLEUVE DE FRANCE
					APPEL GAZ D'ÉCLAIRAGE	
LES PREMIERS EN VIE PETITE SOCIÉTÉ			RELIGIEUSE FERA SAVOIR			ILS FORMENT UN TOUT
	TREMBLEMENT DE TERRE CONVOCA-TION					APRÈS DO LA GIRAFE L'A LONG
SE RENDRA VOITURES TOUT-TERRAINS		DANS IL EST SOUVENT RETIRÉ		RÉCIPIENT EN VERRE ACIDE		
			À LUI DIEU DES PHARAONS		LACE GUÈRE ÉPAIS	
CALE	ATHLÈTE DOULEUR				APPAREIL VOLANT ÉTREINDRA	
		ÉVASÉS DÉCHIRURE				RÈGLE DOUBLE JOUR DE SEMAINE
PERDU DES COULEURS ARME À FLECHES			BOÎTES ÉLECTORALES GLOUSSÉ			MISE EN BALANCE
		CLASSE LIQUIDE NOURRICIER			ENLÈVEMENT EUS L'AUDACE DE	
ÉLECTRICITÉ DANS LE CIEL DISPOSERAI DE				ARBRES FEUILLUS CONIFÈRES		
			FACILES			EXISTES
ET MÊME ELLE A SON GOUROU				MAQUILLÉE		
			TENTES			

BIFFE-TOUT

EN 5 LETTRES :

Qui est conforme à la loi

AMICAL	HUMBLE	RADIO
AMIES	LECTEUR	RAVIR
AVERTIR	LECTURE	RECLAME
AVISE	LETTRE	RECOMMANDER
CERTIFIÉ	LIVRER	REJET
CLAIR	MALLER	RELIRE
CONNAITRE	MANDER	RENVOI
CONSEIL	MARRE	RELEVER
CONSULTER	MEMBRES	REVUE
COURRIER	MESSAGE	RUPTURE
DATER	NOTES	SERIEUX
DECES	OPINER	SERVICE
DEPART	OPINION	SIGNALER
DOCUMENT	ORDRE	SOUMETTRE
DONNER	PANNEAU	SUIVRE
EMETTRE	PARTAGER	SUJET
EMISSION	PARTI	THEORIE
ESTIMER	PATRON	THESE
EVALUER	PENSEE	TITRE
GAZETTE	PLIER	TITRE
GERANT	PREFACE	VENTE
GREVE	PUBLIC	VOTES

E	T	R	A	P	E	D	S	C	O	U	R	R	I	E	R	R	M
P	R	E	F	A	C	E	O	I	O	P	E	N	S	E	E	E	E
L	I	V	R	E	R	N	U	C	G	N	I	R	D	V	R	L	M
A	C	O	I	V	S	O	M	P	U	N	S	N	U	E	L	I	B
C	E	I	I	U	S	T	E	A	R	M	A	E	I	T	C	R	R
I	I	C	L	D	S	E	T	T	E	M	E	L	I	O	C	E	E
M	E	T	O	B	A	S	T	R	L	E	P	N	E	L	N	E	S
A	E	H	R	N	U	R	R	O	E	S	L	A	T	R	R	R	L
R	V	E	D	A	N	P	E	N	V	S	E	B	N	E	E	E	R
P	A	O	R	D	P	A	O	R	E	A	M	G	M	N	S	C	U
A	L	R	E	E	A	I	I	R	R	G	E	I	E	U	E	L	P
R	U	I	V	V	S	T	I	T	E	E	T	T	O	R	H	A	T
T	E	E	I	S	R	E	E	R	R	S	T	R	T	V	T	M	U
A	R	S	I	E	U	J	A	R	E	E	R	T	E	I	N	E	R
G	E	M	V	X	U	N	A	I	Z	J	E	V	E	N	T	E	E
E	E	A	A	S	T	M	M	A	L	L	E	R	A	V	I	R	R
R	E	N	N	O	D	A	G	L	R	U	E	T	C	E	L	P	E
R	E	D	N	A	M	M	O	C	E	R	T	I	F	I	E	L	O

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
GRACIEES - ETNA - INCORRECT - AM - YOGA - DESORDRE - REPARS - QUE - DILATE - SUINTE - TORT - SIESTES - DETEINT - ET - LO - GIFLEE - OS - TARMAC - LES - POU - DEROBE - TERTIO - ETA - PO - CD - NULS - LOIR - ETOFFEE - RA - AN - OSCILLAIT - ACNE - TORPILLE - LEVA - NEES - LE - SEREINS - SEMES.

VERTICALEMENT
ORIORITE - SPECTACLE - ANGELOTS - ORDONNER - ACCAPARE - TUT - EVE - IO - ATTILA - INFO - AI - PERDRE - NORDOUEST - ERES - ST - ME - LECONS - USES - SI - GARES - IRE - COQUELICOT - ALPES - DETRUIS - BAL - LISE - DENTELLE - ORAL - ANAR - TETEE - PAILLE - AMERES - ESSOR - TEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1- PORTILLON. 2- OTARIE - ISO. 3- PASSAGE. 4- IRE - LOGER. 5- LI - BISES. 6- LEVRES - TC. 7- IONES. 8- NOTAS - USE. 9- SUER - SEES.

VERTICALEMENT
1- PAPIILLON. 2- OTARIE - OU. 3- ROSE - VITE. 4- TUS - BROAR. 5- ITALIENS. 6- GOSSE. 7- LIEGE. 8- OS - EST - SE. 9- NOIR - CLES.

4x4 Eglantier - Extincteur
Missionnaire - Dinosaur

BIFFE-TOUT : CONTRADICTION



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10

KHALID ALOLAYAN À BAB EL OUED

L'influenceur saoudien, Khalid Alolayan, qui a souvent salué les supporters de MC Alger en les qualifiant de «meilleur public du monde», a été aperçu dans les rues de Bab El Oued où il a rencontré chaleureusement les fans du club. Avec plus de 90k vues, les internautes saluent un geste classe qui confirme son amour et son respect pour les supporters du Mouloudia.

9/10

VIVE INQUIÉTUDE À AÏN TÉMOUCHENT

Des images montrant un jeune lançant des pierres sur des passants dans les rues de Aïn Témoüchent ont dépassé les 56k vues sur les réseaux sociaux. Selon plusieurs pages, il blessait quotidiennement plusieurs personnes. Certains internautes estiment qu'il pourrait souffrir de troubles mentaux. Face à cette situation, de nombreux internautes dénoncent ces actes et appellent les autorités à intervenir rapidement afin de le prendre en charge et de l'orienter vers les services hospitaliers compétents.



8/10

VICTOIRE POUR SHAKIRA



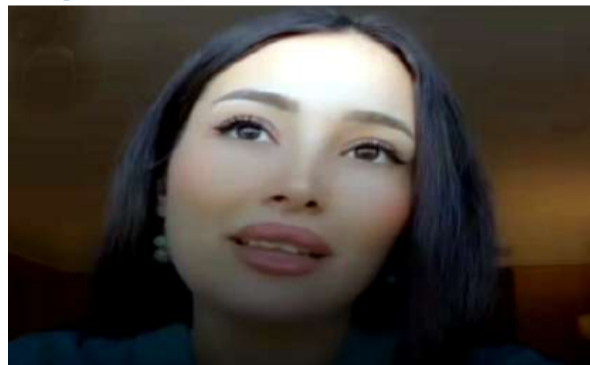
La justice espagnole a ordonné au fisc de rembourser plus de 55 millions d'euros à Shakira. L'Audience nationale a estimé que l'administration fiscale n'avait pas réussi à prouver que la star avait résidé plus de 183 jours en Espagne en 2011, seuil requis pour être considérée comme résidente fiscale. Cette somme inclut des impôts, plusieurs amendes pour «infraction très grave» ainsi que des intérêts. Après plusieurs années de litiges avec le fisc espagnol, cette décision marque une importante victoire judiciaire pour la chanteuse. Avec plus de 30k vues sur les réseaux sociaux, de nombreux internautes estiment que cette affaire illustre les excès de l'administration fiscale envers les célébrités.

7/10 AI TOUR ALGÉRIE 2026



Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat a lancé le concours national «AI Tour Algérie 2026» pour promouvoir la destination Algérie grâce à l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle. Ouvert aux étudiants, startups et porteurs de projets, il récompense les meilleures idées numériques liées à l'immersion visuelle, aux assistants intelligents et à l'analyse stratégique. Les candidatures sont ouvertes du 19 mai au 19 août 2026, avec des prix allant jusqu'à 1 million de dinars pour les lauréats. Avec plus de 7k vues, les internautes saluent une initiative moderne qui peut donner une nouvelle image touristique de l'Algérie.

6/10 LE BIOPIC AVANT TOUT



Interrogée par sa communauté en ligne sur sa rencontre avec son mari, l'épouse de Hamza Bendelladj a expliqué qu'elle ne pouvait pas révéler les détails de leur histoire, son mari souhaitant préserver le suspense avant la sortie d'un biopic consacré à sa vie. Elle a également précisé qu'au moment de son arrestation en 2013, elle n'avait que 13 ans, et qu'elle l'a connu qu'en 2021, à l'âge de 21 ans (au moment où l'ex hacker était incarcéré). Avec plus de 5k vues sur les réseaux sociaux, les internautes sont partagés entre curiosité, fascination et scepticisme autour de cette histoire.

5/10 L'ISLAM ATTIRE LES FEMMES BRITANNIQUES



Selon le rapport officiel «A Minority within a Minority» publié par l'organisation Faith Matters et mené par l'Université de Swansea, environ 5 200 personnes se convertissent à l'islam chaque année en Grande-Bretagne. Parmi elles, 62 % à 75 % sont des femmes, majoritairement d'origine britannique, et âgées en moyenne de 27 ans. L'étude démontre que ce choix relève d'une démarche spirituelle personnelle. Ces femmes affirment y trouver une paix intérieure, une clarté théologique et une rigueur morale qui contrastent avec les pressions esthétiques et la perte de repères de la société occidentale moderne. Une publication sur le sujet a accumulé plus de 3 500 réactions. Les avis des internautes oscillent entre le respect d'une quête spirituelle libre et l'incompréhension face aux éléments déclencheurs. Ces données chiffrées issues d'une étude de 2011 restent des estimations extrapolées en l'absence de recensements officiels actualisés sur les conversions religieuses.



4/10

VERSION DZ DE «THE X FACTOR» : DÉCOUVREZ LE JURY

Le lancement d'une version algérienne de l'émission «The X Factor» a été annoncé avec une forte touche locale et un jury composé de Fella (Ababsa) El Djazairia, Cheb Mami et Soolking. Ce grand programme musical ambitionne de révéler les meilleurs talents et nouvelles voix en Algérie, et pourrait apporter un véritable nouveau souffle à la scène artistique nationale. Avec plus de 2 100 réactions sur les réseaux sociaux, de nombreux internautes se disent enthousiastes et saluent une initiative capable de mettre en lumière les talents algériens.

3/10 LE SILENCE D'UN FILS, LE CRI D'UNE MÈRE

Dans une vidéo, une femme raconte qu'après la vente de sa maison, elle a été victime d'une escroquerie de la part de son propre fils : il aurait pris l'argent puis aurait disparu sans laisser de traces. Elle se serait ainsi retrouvée à la rue, sans ressources ni soutien. Dévastée, elle a fait un «douaa» néfaste à son endroit, rappelant qu'une telle prière d'une mère, lorsqu'elle vient du fond du cœur, peut avoir un poids immense dans la vie d'une personne. Avec plus de 1 600 réactions, les internautes appellent le fils à se racheter et lui demander pardon, tant qu'il est temps.

2/10 LA KACHABIA D'AMIROUCHE RETROUVÉE

Noureddine Aït Hamouda a récupéré la célèbre kachabia ayant appartenu à son père, Colonel Amirouche Aït Hamouda, tombé au combat en 1959 près de Boussaâda. Conservé durant 68 ans par le moudjahid Slimane Laïchour, ce vêtement chargé d'histoire avait été caché sous les tuiles d'une maison pour échapper aux fouilles de l'armée coloniale. Très ému, le fils du colonel a embrassé longuement cette pièce symbolique, désormais exposée au musée du Moudjahid de Tizi-Ouzou comme témoignage du combat et des souffrances des maquisards durant la guerre de Libération. Avec près de 200 réactions, les internautes disent que ce moment bouleversant ravive la mémoire et le sacrifice des héros de la Révolution.

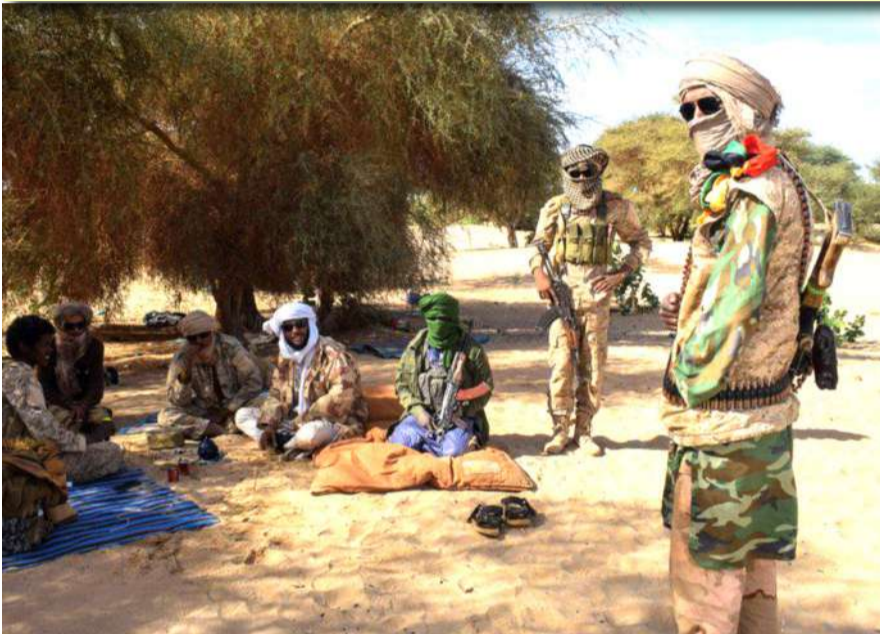
1/10

TIMIMOUN : GÎTES SAHARIENS PRISÉS

À Timimoun, dans le Grand Erg occidental, les maisons d'hôtes Dar El Hakim et Dar El Wafi, recommandées par Lonely Planet, séduisent les voyageurs par leur immersion saharienne. Gérées par Wafi Company, elles proposent hébergement authentique, excursions en 4x4, balades à dos de chameau, bivouacs dans les dunes et soirées musicales traditionnelles. Dar El Hakim mise sur une ambiance intimiste et reposante, tandis que Dar El Wafi cible davantage les familles et les activités dans le désert. Avec des dizaines de réactions, les internautes saluent un accueil exceptionnel, une organisation parfaite et une expérience saharienne inoubliable.

CRISE MALIENNE LES AZAWADIENS OUVERTS À TOUT COMPROMIS

Le Front de libération de l'Azawad a rejeté les accusations de collusion avec des groupes jihadistes ou de soutien extérieur, notamment de la part de l'Algérie et de la Mauritanie, qualifiant ces accusations de politiques.



Le Front de libération de l'Azawad (FLA) affirme être ouvert à l'ensemble des options politiques visant à résoudre la crise au Mali, y compris une solution de type confédéral, tout en posant comme condition préalable un changement des autorités actuellement en place à Bamako. Dans une déclaration à Anadolu, le responsable de l'information du mouvement, Boubacar Sedigh Ould Taleb, a indiqué que le FLA revendique la légitimité de son action au nom du droit à l'autodétermination du peuple azawadien, tout en assurant que ses activités respectent, selon lui, les principes du droit international humanitaire et les valeurs de l'Islam. Le responsable accuse les autorités maliennes d'avoir échoué, depuis l'indépendance du pays en 1960, à garantir la

sécurité et le développement des régions du Nord. Il affirme que le mouvement est actuellement engagé dans un contexte de conflit armé, tout en précisant qu'il ne mène pas d'opérations autour de Bamako. Selon lui, la priorité du FLA est la « reprise du contrôle » des cinq régions qu'il considère comme constituant l'Azawad : Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Taoudenni.

REJET DES ACCUSATIONS DE LIENS AVEC DES GROUPES EXTRÉMISTES

Le FLA rejette toute affiliation avec des organisations jihadistes, notamment le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans (GSIM), affilié à Al-Qaïda. Le mouvement affirme exister antérieurement à ces groupes et se dissocier de toute forme de terrorisme, qu'il attribue à des facteurs tels que l'injustice sociale, la

pauvreté et l'absence de développement. Il a également rejeté les accusations de soutien extérieur, notamment de la part de l'Algérie et de la Mauritanie, qualifiant ces allégations de répétées et politiquement motivées.

Selon Boubacar Ould Taleb, le mouvement se dit prêt à envisager différentes formes de compromis politiques, allant de l'autonomie élargie à une solution confédérale, voire à une délimitation institutionnelle des territoires concernés. Le FLA affirme, toutefois, ne pas être encore entré dans une phase formelle de négociation.

Le responsable précise que la seule condition avancée par le mouvement est un changement du régime en place à Bamako. Il indique que le FLA est disposé à dialoguer avec toute partie malienne, à l'exception des autorités issues de la transition militaire.

CONTEXTE SÉCURITAIRE ET TERRITORIAL

Le nord du Mali demeure marqué par une instabilité persistante, alimentée par la présence de multiples groupes armés et des affrontements récurrents. Le FLA affirme contrôler ou influencer certaines zones du nord du pays, une situation qui reste difficile à vérifier de manière indépendante.

Le mouvement revendique une continuité historique du concept d'Azawad, qu'il présente comme un espace regroupant plusieurs communautés du nord du Mali, dont les Touaregs, les Arabes, les Peuls et les Songhaïs.

Le territoire revendiqué correspondrait à environ 822 000 km², soit plus de la moitié de la superficie totale du Mali.

R. N.

17^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE À SAINT-PÉTERSBOURG

La Cour constitutionnelle y participe

La Cour constitutionnelle participe depuis hier à Saint-Petersbourg (Russie) à la 17^e conférence internationale sur le thème « Le contrôle constitutionnel et les grands défis dans le monde contemporain », organisée par la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie. La délégation algérienne est composée d'Ammar Abbas, membre de la Cour constitutionnelle, et de Maâmar Ben Lahcen, secrétaire général de la Cour. Les travaux de la conférence se poursuivront jusqu'au demain. Les discussions portent sur les transformations rapides du monde contemporain et leurs impacts sur les systèmes de justice constitutionnelle dans différents pays. Les participants examinent notamment la position des organes de contrôle constitutionnel face aux défis géopolitiques croissants, tels que les conflits armés, les régimes de sanctions internationales et les changements des frontières territoriales. Le congrès aborde également les défis non politiques, notamment le changement climatique et la justice climatique, les leçons constitutionnelles tirées de la pandémie de la Covid-19, les dispositions relatives aux crises exceptionnelles, ainsi que les impacts de l'intelligence artificielle sur l'avenir de la justice et l'efficacité des institutions judiciaires.

Lors de cette conférence, Ammar Abbas présentera une intervention intitulée « La Cour constitutionnelle algérienne : larges compétences et grands défis », dans laquelle il mettra en avant les transformations introduites par la Constitution de 2020, notamment la création d'une Cour constitutionnelle plus indépendante avec des compétences élargies.

17^e SESSION DU GROUPE D'EXAMEN

Salima Mousserati à Vienne

La présidente de la Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC), Salima Mousserati, a participé à l'ouverture de la 17^e session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption, qui se tient à Vienne, en Autriche, selon un communiqué publié hier par la Haute-Autorité. Mousserati était accompagnée du membre du Conseil de la HATPLC, Ilyes Bensaci, et du chef du département de la sensibilisation, de la formation et de la coopération, Djamel Ramini. Les travaux de la session se poursuivront jusqu'au 22 mai. La première journée a été consacrée à l'examen de plusieurs points inscrits à l'ordre du jour, notamment la performance du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption, les questions financières et budgétaires, ainsi que l'état de mise en œuvre de la Convention, en particulier pour l'échange d'informations et le partage des expertises acquises dans ce domaine. Les travaux ont également été marqués par l'adoption du rapport du Groupe d'examen sur les travaux de la 17^e session, ainsi que par les interventions de plusieurs États parties visant à enrichir l'ordre du jour et à soumettre leurs recommandations.

SANTÉ

L'Algérie et la Chine renforcent leur coopération

L'Algérie et la Chine souhaitent renforcer leur coopération dans le domaine de la santé, selon un communiqué du ministère de la Santé. La question a été abordée lors d'une rencontre à Genève entre les ministres des deux pays, en marge de la 79^e session de l'Assemblée mondiale de la santé. Les discussions ont porté sur les technologies de santé, la formation, la numérisation du secteur, les équipements médicaux et la prévention, ainsi que sur la coordination des missions médicales chinoises en Algérie. Les deux parties ont salué leur coopération actuelle et exprimé leur volonté de la développer davantage afin de renforcer la sécurité sanitaire. Le ministre chinois a également invité son homologue algérien à effectuer une visite officielle en Chine.

ÉLIMINATOIRES DE LA CAN 2027

Les Verts fixés sur leurs adversaires

La sélection algérienne de football est désormais fixée sur ses adversaires dans les éliminatoires de la CAN 2027, à l'occasion du tirage au sort des éliminatoires de la CAN 2027, effectué, hier, au Caire. Les Verts, versés dans le groupe I, croiseront le fer avec la Zambie, le Togo et le Burundi, des adversaires jugés à leur portée, même si la prudence reste de mise face à des concurrents capables de poser des difficultés, notamment lors des déplacements en Afrique subsaharienne. Les Lions de la Teranga, champions d'Afrique en titre, ont également été relativement épargnés. Ils évolueront dans un groupe où le Mozambique apparaît comme leur principal concurrent. À l'inverse, la Côte d'Ivoire devra batailler ferme pour décrocher sa qualification. Les Éléphants partageront le groupe C avec le Ghana et la Gambie, dans ce qui ressemble déjà



à l'un des groupes les plus compliqués de cette campagne africaine. Autre groupe à surveiller : celui du Cameroun, qui devra se méfier des Comores et de la Namibie dans une poule potentiellement piègeuse. L'Égypte, de son côté, partira favorite face à l'Angola et au Malawi, tandis que le Nigeria ne devrait pas rencontrer de

difficultés pour se qualifier, même si la Tanzanie est particulièrement motivée en tant que coorganisatrice de la phase finale. Cette édition 2027 de la CAN revêt un caractère historique. Pour la première fois, trois pays accueilleront conjointement la compétition : le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. La phase finale se

déroulera du 19 juin au 17 juillet 2027 et marquera également le 70^e anniversaire de la compétition continentale. Les éliminatoires devront déboucher sur la qualification des premiers de chaque groupe, ainsi que des meilleurs deuxièmes. Les pays organisateurs, eux, sont déjà qualifiés d'office.